

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abeba, Éthiopie P. O. Box 3243 Téléphone: +251 115 517 700 Fax: +251 115 517 844
Site Web : www.au.int

OSC66052 – 138/24

CONSEIL EXÉCUTIF
Quarante-troisième (43^e) session ordinaire
13-14 juillet 2023
Nairobi (Kenya)

EX. CL/Dec.1217- 1232(XLIII)
Original : anglais

DÉCISIONS

Décision sur le budget de l'Union africaine pour 2024 - Doc: EX.CL/1432(XLIII)**Le Conseil exécutif,**

1. **PREND NOTE** des rapports du COREP et de la séance conjointe de son Sous-comité sur la supervision et la coordination générales des questions budgétaires, financières et administratives, et de son Sous-comité sur les programmes et conférences.
2. **RECONNAÎT** le rôle crucial du budget de fonctionnement, qui est entièrement financé par les États membres, dans le soutien et la mise en œuvre des programmes de base de l'UA et **DEMEURE** conscient du contexte économique mondial difficile qui impose l'adoption de mesures d'austérité sévères pour le budget 2024.
3. **DÉCIDE** de plafonner les contributions des États membres au budget 2024 de l'UA à 200 millions de dollars des États-Unis.
4. **APPROUVE** un budget de l'UA pour l'exercice 2024 d'un montant total de **605 756 610 dollars EU**, réparti comme suit :
 - a) Le Un budget ordinaire, d'un **montant de 444 157 719 dollars**, ventilé comme suit :
 - i) Budget de fonctionnement de **170 126 930 dollars** à financer comme suit :
 - 166 975 549 dollars EU (98 %) mis en recouvrement auprès des États membres,
 - 3 151 381 dollars EU (2 %) provenant du fonds de maintenance ;
 - ii) Budget-programme d'un montant de **274 030 788 dollars EU** à financer ainsi qu'il suit :
 - a. États membres et institutions de l'UA : 65 549 348 dollars (24%) dont :
 - 33 024 451 dollars EU (12,1 %) mis en recouvrement auprès des États membres
 - 620 059 dollars EU (0,2%) du Fonds d'entretien
 - 501 461 dollars EU (0,2%) du Fonds d'administration

- 1 758 756 dollars EU (0,6 %) provenant du Fonds pour la paix (intérêts)
 - 28 704 775 dollars (10,5%) des institutions africaines
 - 635 000 dollars EU (0,2 %) provenant des contributions volontaires des États membres
 - 304 845 dollars EU (0,1%) provenant des recettes des Jeux africains
- b. **208 481 440 dollars EU** (76,1%) provenant de partenaires internationaux,¹ dont 23 362 460 dollars EU au titre de l'assistance technique.
- b) Opérations de soutien de la paix avec un budget total de **161 598 891 dollars des États-Unis** financé par les partenaires internationaux
- c) Dans l'ensemble, le budget 2024 de l'UA sera financé comme suit :

Répartition des fonds	Fonctionnement	Programme	OSP	Total
États membres	166 975 549	33 024 451	-	200 000 000
Fonds d'entretien	3 151 381	620 059	-	3 771 440
Fonds d'administration		501 461	-	501 461
Intérêts du Fonds pour la paix		1 758 756	-	1 758 756
Institutions africaines		28 704 775	-	28 704 775
Contributions vol. des EM		635 000	-	635 000
Recettes des Jeux africains		304 845		304 845
Partenaires internationaux		208 481 440	161 598 891	370 080 331
Total	170 126 930	274 030 788	161 598 891	605 756 610

Tableau 1 : Sources de financement du budget 2024

¹ La séance conjointe a finalement décidé de conserver la flexibilité nécessaire au maintien des contributions des partenaires à tous les budgets - programmes.

Organes	Contributions statutaires des États membres			Fonds d'entretien			Fonds d'admin.	Fonds pour la paix (intérêts)	Inst. Afric.	Contr. Vol des EM	Partenaires	Budget total 2024			Cont. en %
	Budget de fonctionnement	Programmes	Total des contributions	Budget de fonctionnement	Programmes	Total						Progr.	Progr.	Progr.	
CUA	98,019,764	9,247,375	107,267,139	1,960,264	620,059	2,580,324	-	1,758,756	4,504,902	-	109,017,705	99,980,029	125,148,797	225,128,825	37%
PAP	9,565,416	294,430	9,859,846	13,000	-	13,000	-	-	-	-	397,582	9,578,416	692,012	10,270,428	2%
CAFDHP (La Cour)	7,900,205	2,430,460	10,330,665	68,424	-	68,424	-	-	-	-	493,248	7,968,629	2,923,708	10,892,337	2%
CADHP (La Commission)	4,240,028	522,582	4,762,610	36,750	-	36,750	-	-	-	-	392,332	4,276,778	914,914	5,191,693	1%
ECOSSOC	1,915,033	490,725	2,405,758	81,896	-	81,896	-	-	-	-	1,180,000	1,996,929	1,670,725	3,667,654	1%
ADUA-NEPAD	10,049,496	5,804,075	15,853,571	301,070	-	301,070	501,461	-	5,961,517	-	38,186,545	10,350,566	50,453,598	60,804,164	10%
CUADI	241,951	75,000	316,951	-	-	-	-	-	-	-	-	241,951	75,000	316,951	0%
Conseil consultatif sur la corruption	1,532,556	80,706	1,613,262	17,322	-	17,322	-	-	-	-	-	1,549,878	80,706	1,630,584	0%
Conseil de paix et de sécurité	-	2,063,762	2,063,762	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,063,762	2,063,762	0%
CAEDBE	1,369,793	193,562	1,563,355	8,800	-	8,800	-	-	-	-	923,749	1,378,593	1,117,311	2,495,904	0%
MAEP	5,499,668	775,205	6,274,873	13,400	-	13,400	-	-	633,636	-	3,176,364	5,513,068	4,585,205	10,098,273	2%
BUREAUX SPÉCIALISÉS															
AFREC	1,433,809	94,499	1,528,308	7,800	-	7,800	-	-	60,000	-	1,596,625	1,441,609	1,751,124	3,192,733	1%
IPED	711,949	4,203	716,152	22,000	-	22,000	-	-	-	-	-	733,949	4,203	738,152	0%
CIEFFA	609,121	21,395	630,516	24,000	-	24,000	-	-	-	-	320,713	633,121	342,108	975,229	0%
UPA	2,615,924	6,457,723	9,073,647	89,000	-	89,000	-	-	-	635,000	2,613,660	2,704,924	9,706,383	12,411,307	2%
AIR	704,678	68,763	773,441	9,500	-	9,500	-	-	-	-	75,281	714,178	144,044	858,222	0%
CDC-Afrique	4,934,253	2,466,374	7,400,627	27,600	-	27,600	-	-	8,522,035	-	28,922,036	4,961,853	39,910,445	44,872,298	7%
AOSTI	387,989	-	387,989	-	-	-	-	-	-	-	-	387,989	-	387,989	0%
AFRIPOL	1,077,277	50,000	1,127,277	10,000	-	10,000	-	-	-	-	551,402	1,087,277	601,402	1,688,679	0%
CONSEIL DU SPORT	731,629	-	731,629	19,251	-	19,251	-	-	-	304,845	354,000	750,880	658,845	1,409,726	0%
L'ASRIC	156,160	129,560	285,720	-	-	-	-	-	-	-	-	156,160	129,560	285,720	0%
ZLECAf	7,164,555	1,088,453	8,253,008	236,600	-	236,600	-	-	9,022,685	-	14,017,194	7,401,155	24,128,332	31,529,487	5%

PANASTAT	210,060	57,633	267,693	9,500	-	9,500	-	-	-	-	-	219,560	57,633	277,193	0%
STATAFRIC	1,245,536	50,000	1,295,536	89,000	-	89,000	-	-	-	-	2,840,148	1,334,536	2,890,148	4,224,684	1%
Observatoire - Mali	566,831	50,000	616,831	15,600	-	15,600	-	-	-	-	-	582,431	50,000	632,431	0%
Observatoire - Maroc	526,923	159,937	686,860	29,604	-	29,604	-	-	-	-	-	556,527	159,937	716,464	0%
Observatoire - Khartoum	571,024	23,500	594,524	13,500	-	13,500	-	-	-	-	186,936	584,524	210,436	794,960	0%
RDPC	812,950	32,176	845,126	10,000	-	10,000	-	-	-	-	460,180	822,950	492,356	1,315,306	0%
ACBF		171,720	171,720		-	-	-	-	-	-	-	-	171,720	171,720	0%
CAERT	2,030,971	41,324	2,072,295	37,500	-	37,500	-	-	-	-	498,749	2,068,471	540,073	2,608,544	0%
Base logistique continentale de l'UA	150,000	-	150,000	-	-	-	-	-	-	-	355,808	150,000	355,808	505,808	0%
Agence africaine de la Méditerranée		-	-	-	-	-	-	-	-	-	459,858		459,858	459,858	0%
AMDC	-	53,120	53,120	-	-	-	-	-	-	-	1,432,285		1,485,405	1,485,405	0%
AFSA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29,040		29,040	29,040	0%
Agence humanitaire africaine	-	26,190	26,190	-	-	-	-	-	-	-	-		26,190	26,190	0%
TOTAL avant OSP	166,975,549	33,024,451	200,000,000	3,151,381	620,059	3,771,441	501,461	1,758,756	28,704,775	939,845	208,481,440	170,126,930	274,030,788	444,157,719	73%
OPÉRATIONS DE PAIX															
Force multinationale mixte (MNJTF)			-			-					21,329,721	-	21,329,721	21,329,721	4%
Centre de formation médicale pour les opérations de soutien de la paix											1,500,000		1,500,000	1,500,000	0%
ATMIS											128,769,170		128,769,170	128,769,170	21%
Mécanisme de réaction rapide (MRR)											10,000,000		10,000,000	10,000,000	2%
total soutien de la paix	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	161,598,891	-	161,598,891	161,598,891	27%
TOTAL	166,975,549	33,024,451	200,000,000	3,151,381	620,059	3,771,441	501,461	1,758,756	28,704,775	939,845	370,080,331	170,126,930	435,629,680	605,756,610	100%

Tableau 2: Budget consolidé 2024 par organe, institution et bureau

5. PREND NOTE de la ventilation du budget 2024 par catégorie de dépenses et par organes/offices spécialisés comme suit:

BUDGET 2024 PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES ET ORGANE						
Organe	Total des dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses en capital	Total 2024	Programmes	Total
CUA	81,030,328	18,909,701	40,000	99,980,029	125,148,797	225,128,826
PAP	7,489,597	2,088,820	-	9,578,416	692,012	10,270,428
CAFDHP (La Cour)	7,213,595	755,034	-	7,968,629	2,923,708	10,892,337
CADHP (La Commission)	3,407,650	869,128	-	4,276,778	914,914	5,191,692
ECOSSOC	1,787,524	209,406	-	1,996,929	1,670,725	3,667,654
ADUA-NEPAD	9,395,946	954,619	-	10,350,566	50,453,598	60,804,164
CUADI	-	241,951	-	241,951	75,000	316,951
Conseil consultatif sur la corruption	932,178	617,701	-	1,549,878	80,706	1,630,584
Conseil de paix et de sécurité	-	-	-	-	2,063,762	2,063,762
CAEDBE	1,110,701	267,892	-	1,378,593	1,117,311	2,495,904
MAEP	4,663,440	849,628	-	5,513,068	4,585,205	10,098,273
AFREC	1,329,985	111,624	-	1,441,609	1,751,124	3,192,733
IPED	603,012	130,936	-	733,949	4,203	738,152
CIEFFA	479,782	153,339	-	633,121	342,108	975,229
UPA	2,070,817	634,107	-	2,704,924	9,706,383	12,411,307
AIR	680,477	33,701	-	714,178	144,044	858,222
CDC -Afrique	4,397,998	563,855	-	4,961,853	39,910,445	44,872,298
AOSTI	287,159	100,830	-	387,989	0	387,989
AFRIPOL	886,845	200,432	-	1,087,277	601,402	1,688,679
Conseil du sport	641,234	109,646	-	750,880	658,845	1,409,725
ASRIC	-	156,160	-	156,160	129,560	285,720
ZLECAf	6,803,523	597,632	-	7,401,155	24,128,332	31,529,487
PANASTAT	181,984	37,576	-	219,560	57,633	277,193
STATAFRIC	1,150,834	183,702	-	1,334,536	2,890,148	4,224,684
Observatoire - Mali	505,983	76,447	-	582,431	50,000	632,431
Observatoire - Maroc	481,446	75,081	-	556,527	159,937	716,464
Observatoire - Khartoum	506,022	78,502	-	584,524	210,436	794,960
RDPC	754,611	68,340	-	822,950	492,356	1,315,306
ACBF				-	171,720	171,720
CAERT	1,975,663	92,808	-	2,068,471	540,073	2,608,544
Base logistique continentale de l'UA	138,078	6,118	5,804	150,000	355,808	505,808
Agence africaine de la Méditerranée				-	459,858	459,858

AMDC				-	1,485,405	1,485,405
AfSA				-	29,040	29,040
Agence humanitaire africaine				-	26,190	26,190
OSP				-	161,598,891	161,598,891
Budget total	140,906,412	29,174,716	45,804	170,126,931	435,629,679	605,756,610

Tableau 3 : Budget 2024 par catégorie de dépenses par organe, institutions et bureaux

6. PREND NOTE ÉGALEMENT du budget réparti comme suit :

No.	Par type de budget	Budget	Part en %
1	Budget principal	205 359 681	34%
2	Fonds intermédiaires	43 481 094	7%
3	Assistance technique	23 362 460	4%
4	Projets spéciaux	1 827 554	0%
5	Opérations de soutien de la paix	161 598 891	27%
6	Budget de fonctionnement	170 126 930	28%
	Total	605 756 610	100%

Tableau 4 : Budget 2024 par type de budget

- 7. RAPPELLE** les décisions EX.CL/Dec.1097 XXXVII), EX.CL/Dec.1126 XXXIX) et EX. CL/Dec. 1168 (XLI), qui fixent un plafond aux contributions mises en recouvrement auprès des États membres, et **DÉCIDE** de maintenir le montant de 250 millions de dollars EU comme plafond des contributions mises en recouvrement auprès des États membres pour 2025.
- 8. RAPPELLE** la décision EX.CL/Dec.1126(XXXIX), dans laquelle la Commission et les autres organes ont été encouragés à entreprendre des auditions budgétaires internes avant l'examen de leurs budgets respectifs dans le cadre de la séance conjointe du GSBFAM et du F15. **FÉLICITE** la Commission des efforts qu'elle déploie pour améliorer le processus budgétaire, notamment en organisant la session pré- budgétaire pour l'exercice financier 2024.
- 9. DEMANDE** à la Commission et aux autres organes d'effectuer une planification conjointe dans le but de veiller à la complémentarité et à l'efficacité, tout en soulignant la nécessité de revitaliser le Groupe de travail conjoint sur le suivi et l'évaluation des décisions des organes délibérants.
- 10. RAPPELLE** l'article 30, alinéa 7, du Règlement financier de l'UA, qui charge la Commission de préparer et de soumettre chaque année des rapports vérifiés sur les Fonds spéciaux au Conseil exécutif par l'intermédiaire du COREP et **DEMANDE** à la Commission de se conformer à cette directive.

11. **RAPPELLE** la nécessité pour la Commission d'institutionnaliser le système de gestion axée sur les résultats afin d'assurer une utilisation prudente des ressources et leur répartition efficace aux divers programmes.
12. **RAPPELLE** la décision EX.CL/Dec.1071(XXXV) dans laquelle la Commission a été priée d'accélérer la mise en œuvre des réformes financières et budgétaires, en introduisant notamment un cycle de planification et de budgétisation pluriannuel (sur un horizon de 3 ans).
13. **SOULIGNE** la nécessité d'élaborer des indicateurs clés de performance conformément au Plan stratégique à moyen terme qui n'a pas encore été élaboré ainsi qu'un processus budgétaire pluriannuel le reliant au deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.
14. **INVITE** le Comité d'experts du F15 à élaborer un rapport analytique de la documentation budgétaire à soumettre à la Séance conjointe au début des sessions budgétaires.
15. **CHARGE** la Commission de présenter à la session de février 2024 du Conseil exécutif un plan stratégique et une vision sur 3 ans, qui englobent les aspirations et les objectifs stratégiques de l'Agenda 2063 à mettre en œuvre dans le cadre du deuxième Plan décennal de mise en œuvre (STYIP). Le plan devrait indiquer clairement une feuille de route pour la mise en œuvre de ces objectifs par les unités budgétaires respectives dans le cadre du processus de budgétisation pluriannuelle et sur la base des principes/objectifs SMART (objectifs Spécifiques, Mesurables, Atteignables, adaptés à la Réalité et limités dans le Temps).
16. **DEMANDE** à la Commission d'entreprendre une étude interne pour évaluer la possibilité de mettre en place des services d'appui partagés concernant les institutions ayant des mandats/fonctions similaires et/ou situées dans le même pays ou la même région, et de faire rapport sur ses conclusions au COREP par l'intermédiaire de ses sous-comités compétents avant la prochaine session budgétaire.
17. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission d'élaborer une politique de l'UA sur les retraites et d'en présenter le projet au COREP par l'intermédiaire de son Sous-comité sur la supervision et la coordination générales des questions budgétaires, financières et administratives siégeant conjointement avec le Comité d'experts F15, avant la prochaine session budgétaire.
18. **RÉITÈRE** le paragraphe 82 de la décision Ex.CL/AU/Dec.1168 (XLI) et le paragraphe 12 de la décision Ex.CL/AU/Dec.1186 (XLI), qui chargent la Commission de mettre en place un groupe de travail composé des États membres, du F15, de l'ADUA-NEPAD et de la Direction des finances de la Commission, du Bureau de la planification stratégique et de l'exécution (OSPD), du Bureau de la Vice-présidente et du Bureau du Conseiller juridique, en étroite collaboration avec

le Bureau du Directeur général, afin d'aborder les questions de chevauchement et de dédoublement inutiles des tâches entre les organes, les agences et les départements de l'UA ;

19. **CHARGE** le Comité d'experts du F15, en collaboration avec le Bureau du Directeur général et les parties prenantes concernées à la Commission, de procéder à un examen global de la restructuration du budget afin d'assurer l'efficacité et l'efficacités des opérations et activités de l'UA, d'éliminer les chevauchements de mandats, ainsi que d'assurer la viabilité financière des structures.
20. **ENCOURAGE** la Commission à rechercher d'autres moyens novateurs de mobiliser des ressources supplémentaires pour accroître les recettes de l'UA et améliorer la durabilité et la prévisibilité du financement, tels que, mais sans y être limité, les possibilités d'investissement des actifs et des fonds de l'UA, susceptibles de générer de meilleurs taux de rendement.
21. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec le Comité d'experts du F15, de mettre au point un rapport interne d'examen des objectifs et des Règles d'or de Johannesburg afin de tenir compte de la distinction entre partenaires africains et internationaux.
22. **RÉITÈRE** le paragraphe 32 de la décision Assembly/AU/Dec. 842(XXXVI) ainsi que le paragraphe 9 du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'UA PSC/HoSG/COMM.1140, qui autorisent le Conseil, en collaboration avec la Commission et les structures de gouvernance du Fonds de l'UA pour la paix, à élaborer immédiatement les modalités d'utilisation du Fonds et à faire rapport au CPS d'ici à octobre 2023 ;
23. **SOULIGNE** que sous réserve du rapport envisagé ci-dessus, l'utilisation du Fonds pour la paix devrait, dans l'intervalle, être limitée aux intérêts générés **et CHARGE** la Séance conjointe du Sous-Comité, le Conseil de paix et de sécurité ainsi que les organes directeurs du Fonds pour la paix de discuter de la méthodologie et des modalités de son utilisation pour en assurer la viabilité.
24. **DEMANDE** à la Commission d'inclure, le cas échéant, le Comité d'experts du F15 dans tous les aspects pertinents des processus de planification budgétaire.
25. **CHARGE** la Commission de s'assurer de l'allocation de fonds budgétaires au processus SACA (Audit des qualifications et évaluation des compétences) et au recrutement en vue de pourvoir aux postes clés au sein de la structure de la CUA en 2024 (à l'exception des postes clés des bureaux nouvellement opérationnels), en attendant la divulgation complète par le Secrétariat des informations concernant le processus SACA, dans les trois mois, ainsi que l'étude sur les implications financières globales et la durabilité de la structure de l'UA.
26. **CHARGE** la Commission d'accélérer le processus de recrutement, en 2024, pour pourvoir les postes clés au sein des bureaux nouvellement rendus opérationnels.

27. **DÉCIDE** de déléguer au COREP le mandat d'autoriser l'utilisation de l'allocation budgétaire après divulgation complète par le Secrétariat des informations concernant le processus SACA et **CHARGE** le comité d'experts du F15, en collaboration avec la Commission, d'élaborer un compte-rendu des implications financières globales et de la durabilité des structures de l'UA.

DÉCISION SUR LES RAPPORTS DES SOUS-COMITÉS DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (COREP)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** des recommandations du COREP sur les rapports de ses sous-comités, en tenant compte des observations formulées par les États membres.
- I. **SOUS-COMITÉ SUR LA SUPERVISION ET LA COORDINATION GÉNÉRALES DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES - Doc: EX.CL/1432(XLIII)**
 - A. **Rapport d'audit sur l'exécution du budget 2022 de l'UA**
2. **PREND NOTE** du rapport sur les résultats de l'audit qui reconnaît un taux d'exécution du budget 2022 supérieur à celui des exercices précédents. **FÉLICITE** les départements et bureaux dont les taux d'exécution sont les plus élevés, tout en exprimant des préoccupations au sujet de ceux qui ont enregistré des résultats inférieurs.
3. **DEMANDE** à la Commission de procéder à une analyse qualitative des rapports d'audit, notamment de formuler des recommandations.
4. **RAPPELLE** les décisions EX.CL/Dec.1057(XXXV), paragraphe 39 b, EX.CL/Dec.1069(XXXV), paragraphe 12, EX.CL/Dec.1073(XXXVI), paragraphe 66 (iii), 1126 paragraphe 24, EX.CL/Dec.1143(XL), paragraphe 18 (ii), EX.CL/Dec.1168(XLI) paragraphe 32, et EX.CL/Dec.1189(XLII), paragraphe 55, liant le déblocage du budget ou des allocations budgétaires à la mise en œuvre des recommandations d'audit.
5. **INVITE** le Comité d'experts du F15 à élaborer un critère permettant de lier les allocations budgétaires à l'exécution du budget et à la mise en œuvre des recommandations d'audit.
6. **RÉAFFIRME** la nécessité pour la Commission de présenter au Sous-comité sur la supervision et la coordination générales des questions budgétaires, financières et administratives du COREP, siégeant conjointement avec le Comité d'experts du F15 pendant les sessions budgétaires, les taux d'exécution des recommandations d'audit des 3 dernières années, conformément à la pratique du taux d'exécution budgétaire.
7. **RAPPELLE** le paragraphe 58 de la décision EX.CL/Dec.1126(XXXIX) et **DEMANDE** au Président de la Commission de se conformer à la décision et de présenter le rapport final sur la mise en œuvre des recommandations de l'audit juridicomptable et de performance du cabinet PWC.

B. Réformes institutionnelles, stratégie de recrutement de la Gestion des ressources humaines (GRH), SACA et Plan de transition

8. **RAPPELLE** le paragraphe 12 de la décision EX.CL/Dec.1186(XLI), qui demande au F15 de fournir un appui technique au prochain processus de restructuration et de rationalisation des organes et bureaux de l'UA se trouvant hors Siège, dans le cadre d'un exercice visant à aboutir à une Union mieux alignée, efficiente et efficace.
9. **DEMANDE** à la Commission de l'UA d'associer les experts techniques du F-15 à l'examen par le COREP du rapport du consultant sur la réforme de l'UA, après juillet 2023, à la lumière du mandat précédent, qui a consisté à effectuer une analyse globale et à formuler des recommandations à la structure de l'UA en vue d'éliminer les chevauchements de mandats pour assurer l'efficacité ainsi qu'une structure « allégée ».

C. Fonds de l'Union

10. **SE DÉCLARE PREOCCUPÉ** par l'absence de rapports sur les fonds spéciaux et leur gouvernance à des fins de supervision et de gestion conformément à l'article 30, alinéa 7, du Règlement financier de l'UA.
11. **INVITE** la Commission, en collaboration avec le Comité d'experts du F15, à élaborer une politique des coûts administratifs, en étudiant les moyens de facturer aux Partenaires une redevance pour la gestion, en leur nom, des fonds qu'ils versent à l'Union.
12. **INVITE EN OUTRE** la Commission à mettre au point un rapport, à l'échelle de l'UA, sur l'état du recouvrement de la TVA à soumettre au COREP, pour examen et recommandations sur la voie à suivre.

D. Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Décision 1057 du Conseil exécutif sur le transfert des comptes bancaires de l'UA vers le continent

13. **PREND NOTE** du rapport et **CHARGE** la Commission de se conformer strictement aux Décisions EX.CL/Dec.1057(XXXV) et EX.CL/Dec.1107(XXXVIII), de transférer tous les comptes vers le continent d'ici à la fin décembre 2024, en présentant un rapport d'avancement au Conseil exécutif de février 2024 ;
14. **DEMANDE** à la Commission de fournir une liste complète des comptes bancaires de l'Union et de leurs soldes d'ici février 2024.

E. Rapport du Comité d'investissement sur le rendement des investissements de 2022

15. **PREND NOTE** du rapport sur le rendement des investissements au 31 décembre 2022 et **EXPRIME SA PRÉOCCUPATION** à l'égard des décisions de gestion relatives aux investissements.
16. **CHARGE** la Commission de finaliser l'élaboration de la politique de trésorerie et d'investissement de l'UA, après examen par le Sous-comité du COREP sur la supervision et la coordination générales des questions budgétaires, financières et administratives, et du Comité d'experts technique du F15, afin d'assurer une meilleure gestion des fonds de l'UA ainsi qu'une répartition juste et équitable des investissements de l'UA parmi les différentes régions du continent afin d'éviter les risques de concentration en matière d'investissement.
17. **DEMANDE** au COREP, par l'intermédiaire du Sous-Comité du COREP sur la supervision et la coordination générales des questions budgétaires, financières et administratives et des experts techniques du F15, en séance conjointe, de tenir une réunion avec les organes directeurs du Fonds pour la paix pour discuter des questions liées au retour sur investissement.

F. Examen du Fonds de réserve pour les crises (FRC)

18. **DEMANDE INSTAMMENT** à la Commission d'élaborer les modalités d'utilisation du Fonds de l'UA pour la paix, conformément au paragraphe 32 de la décision Assembly/AU/Dec.842(XXXVI) et au paragraphe 9 du communiqué de la 1140^e réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS) au niveau des chefs d'État et de gouvernement dans les trois mois.
19. **CHARGE** la Commission d'élaborer une stratégie visant à associer le secteur privé et les institutions financières en Afrique au soutien au Fonds de l'UA pour la paix.
20. **INVITE** la Commission à faire rapport au Conseil exécutif sur l'état de la reconstitution des ressources du FRC d'ici février 2024.
21. **APPROUVE** la demande d'augmenter le budget du FRC de 2 millions de dollars EU à ajouter aux 5 millions de dollars déjà approuvés au titre de budget supplémentaire du FRC au titre de l'exercice 2023.
22. **APPROUVE** un montant de 10 millions de dollars EU pour le FRC au titre de l'exercice 2024 :

	Description	Budget Supplémentaire 2022	Budget initial 2023	Budget Supplémentaire 2023	2024	Total
1	Fonds alloués au FRC	-	5 000 000	2 000 000	10 000 000	17 000 000
2	Allocation au Frais de gestion du Fonds	917 475	-	-	1 758 766	2 676 241

3	État de la reconstitution	-	-	-	-	-
	Total	917 475	5 000 000	2 000 000	11 758 766	19 676 241

Tableau 5 : État des ressources allouées au Fonds pour la paix de 2022 à 2024

G. Examen du déficit de financement de la *Mission de Transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS)* et des projets pilotes du Fonds pour la paix :

- 23. PREND NOTE** du déficit de financement de l'ATMIS d'un montant de 25 895 129 dollars \$EU et **DEMANDE** que le solde budgétaire des opérations de soutien de la paix du même montant soit levé par le biais d'un programme de financement comprenant tout ou partie des options suivantes à examiner à un stade ultérieur conformément au Règlement financier de l'UA :
- i) Le CPS doit organiser une conférence des donateurs afin de récolter des fonds supplémentaires pour l'ATMIS auprès des partenaires internationaux ;
 - ii) La CUA doit présenter un rapport complet sur tous les fonds spéciaux, soldes budgétaire et activités, et envisager leur utilisation possible pour combler le déficit de l'ATMIS, ainsi qu'un avis juridique à fournir sur le pouvoir du Conseil exécutif de réorienter les fonds afin de financer les opérations de soutien de la paix ;
 - iii) La CUA doit examiner et reclasser ses activités afin de réaffecter les ressources d'autres départements, en particulier le PAPS, pour financer le déficit de l'ATMIS ;
 - iv) Organisation d'une éventuelle renégociation, assortie d'un calendrier précis, avec les partenaires internationaux en vue de réaffecter leurs fonds rationalisés ;
 - v) Encourager les États membres à verser des contributions volontaires ;
 - vi) Envisager le financement d'une partie du déficit du Fonds pour la paix sous réserve des résultats de la prochaine réunion de la Séance conjointe et des organes directeurs sur la question et des propositions qui en découleront ;
 - vii) Examiner la possibilité de recourir aux contributions mises en recouvrement auprès des États membres pour couvrir une partie du déficit.
- 24. AUTORISE** le COREP à examiner la proposition de la Commission après la 43^e session du Conseil exécutif, conformément aux options prévues par le Règlement financier de l'UA, pour le financement du déficit des projets d'ATMIS et à présenter la proposition de financement des projets pilotes du Fonds pour la paix, selon la procédure appropriée.

II. SÉANCE CONJOINTE DES EXPERTS TECHNIQUES DU F15, DU SOUS-COMITÉ SUR LA RÉFORME DES STRUCTURES ET DU SOUS-COMITÉ SUR LA SUPERVISION ET LA COORDINATION GÉNÉRALES DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES - EX.CL/1433(XLIII)

Le Conseil exécutif,

Incidences financières de l'ajout du poste de vice-recteur à la structure de l'Université panafricaine

25. **RAPPELLE** la Décision Assembly/AU/Dec.589(XXVI) de janvier 2016 qui approuve les Statuts amendés de l'Université panafricaine ont été approuvés. **RAPPELLE EN OUTRE** l'article 13, paragraphe 2, des statuts, qui prévoit deux postes de vice-recteur, à savoir (i) un vice-recteur aux affaires académiques et étudiantes et (ii) un vice-recteur à la recherche, au développement et à la coopération ;
26. **APPROUVE** les incidences financières d'un montant de 157 542 dollars EU encourues par la création du poste permanent supplémentaire de vice-recteur à la recherche, au développement et à la coopération, de classe P6. Le recrutement au poste se fera en 2024 ou 2025 sous réserve de la disponibilité des fonds ;

Incidences financières des modifications aux structures du Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies (CDC-Afrique) ;

27. **APPROUVE** le recrutement destiné à pourvoir 72 postes dans le cadre des fonds actuellement disponibles provenant des contributions des États membres (3,62 millions de dollars EU pour 2023 et 4,4 millions de dollars EU pour 2024). Ce financement sera échelonné de manière appropriée. **ET CHARGE** le CDC-Afrique de faire rapport à la séance conjointe d'ici novembre/décembre 2023 sur les progrès accomplis pour décider de la voie à suivre à la lumière de sa capacité à procéder au recrutement dans le cadre du nouveau système en la matière et selon le système de quotas à l'échelle de l'UA.
28. **APPROUVE ÉGALEMENT** le recrutement de personnel sous contrat à durée déterminée pour les 83 postes restants à titre exceptionnel grâce à un financement sur cinq ans des partenaires internationaux conformément à la durée des subventions des partenaires **ET CHARGE** le CDC- Afrique de procéder à une évaluation de sa structure et de sa viabilité financière après 3 ans. Cette évaluation devra être soumise au COREP pour déterminer la structure permanente finale.
29. **RAPPELLE** la décision EX.CL/Dec.1097(XXXVIII), en son paragraphe 3, qui **EVOQUE EN OUTRE** la décision Ext/EX.CL/Dec.1(XX), en son paragraphe 36 et **RÉITÈRE** que le système actuel de quotas appliqué au personnel permanent de la Commission de l'UA devrait tenir compte des quotas de femmes et de jeunes et être élargi au effectifs recrutés à court terme, à durée déterminée et pour services

spéciaux et à tout le personnel des organes, à l'exclusion du personnel des services généraux et **CHARGE** la CUA de sa mise en œuvre immédiate ;

30. **CHARGE** le CDC- Afrique, en coopération avec la Direction de la gestion des ressources humaines et dans le strict respect des règles et règlements de l'Union, d'engager des procédures de cessation de fonction des membres du personnel sous contrat à durée déterminée au cas où les États membres ne seraient pas en mesure de financer leurs postes et en l'absence de financement des Partenaires internationaux.

III. **SÉANCE CONJOINTE DU SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS D'AUDIT ET DU SOUS-COMITÉ SUR LA SUPERVISION ET LA COORDINATION GÉNÉRALES DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES, FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES ET DES EXPERTS TECHNIQUES DU COMITÉ DES QUINZE MINISTRES DES FINANCES (F15) - EX.CL/1434(XLIII)**

31. **PREND NOTE** du rapport de la Séance conjointe du Sous-comité du COREP sur les questions d'audit et du Sous-comité sur la supervision et la coordination générales des questions budgétaires, financières et administratives, ainsi que des experts techniques du Comité des quinze ministres des finances (F15) ;
32. **FÉLICITE ET SALUE** le Conseil des vérificateurs externes de l'UA (*Board of external auditors - BoEA*) pour le travail qu'il a effectué dans le cadre de l'audit des états financiers de l'UA pour l'exercice clos en 2022 ;
33. **SE DÉCLARE** profondément préoccupé par les irrégularités et la mauvaise gestion des ressources de l'UA soulevées dans les lettres de recommandations à la CUA et aux autres organes de l'UA et **CHARGE** le COREP, par l'intermédiaire de ses sous-comités compétents, d'examiner les rapports (lettres de recommandations) de manière plus approfondie au cours du second semestre de l'année 2023 et de présenter ses directives supplémentaires à la prochaine session du Conseil exécutif ;
34. **DEMANDE** au Président de la Commission de prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que les observations et recommandations formulées par le Conseil des vérificateurs externes soient mises en œuvre et de faire rapport au COREP par l'intermédiaire de ses sous-comités compétents, afin qu'une décision soit prise lors de la prochaine session du Conseil exécutif en février 2024 ;
35. **CHARGE** la Commission de l'UA de mettre en œuvre les recommandations spécifiques formulées par la COREP et **ORDONNE** ce qui suit : -
- i. Des sanctions doivent être appliquées en cas de non mise en œuvre des recommandations d'audit formulées dans le rapport de vérification en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne en veillant à ce que les problèmes récurrents entraînent des conséquences rigoureuses. . .

- ii. La Direction de la Commission de l'UA doit améliorer rapidement son système de gouvernance notamment par le renforcement des dispositions pertinentes des Statut et Règlement du personnel de l'UA, pour faire en sorte que tout membre du personnel qui enfreint les règles soit sanctionné en conséquence et dans un délai limité.
- iii. Des mesures strictes doivent être appliquées en cas de non-exécution et de non-respect de la politique de l'UA en matière de voyages afin de réduire les pertes sur les billets. En outre, la CUA doit mener une enquête sur les causes profondes du taux élevé de billets d'avion inutilisés, qui entraîne chaque année d'énormes pertes financières pour l'UA. La CUA doit présenter ses conclusions, avec des propositions claires, des recommandations et des mesures correctives pour prévenir de telles pertes, ainsi que toute mesure stricte prise en cas de non-application et de non-respect de la politique sur les voyages, et faire rapport à la séance conjointe avant la prochaine session budgétaire.
- iv. Une diligence raisonnable doit être exercée pour faire en sorte qu'un personnel qualifié disposant des compétences requises soit recruté, notamment dans les postes de gestion supérieure, afin de protéger l'image de l'organisation. En outre, le personnel pour les postes clefs doit être recruté et formé, et des modalités doivent être mises en place pour son maintien en fonction. La CUA doit donner la priorité au recrutement du personnel pour le Bureau de la vérification interne, comme l'a recommandé le Conseil des vérificateurs externes.
- v. Un rapport complet sur l'ensemble des actifs et leur gestion doit être soumis à la séance conjointe d'ici février 2024. Un comité interne devra être constitué pour compiler tous les avoirs de l'Union, notamment ceux qui se trouvent à l'extérieur du Siège, et faire rapport à ce sujet. Le comité pourrait comprendre un (1) membre de chacune des entités suivantes : Cabinet du Président, Cabinet de la Vice-présidente, Bureau du Directeur général, un (1) membre du Bureau du Conseiller juridique, du Bureau de la vérification interne et deux (2) membres de la réunion des Services d'appui aux opérations, ainsi que deux (2) membres de la Direction des finances.
- vi. Les recommandations d'audit antérieures du Conseil des vérificateurs externes doivent être mises en œuvre d'ici la fin de 2023. La direction de la CUA devrait en outre rendre compte de la mise en œuvre des recommandations d'audit à chaque réunion statutaire.
- vii. La Commission doit transférer tous les comptes bancaires de l'UA vers le continent africain conformément à la décision des organes délibérants d'ici la fin de 2024 et fournir à ce sujet un rapport intérimaire au Conseil exécutif d'ici février 2024.

- viii. La CUA doit soumettre, d'ici février 2024, le rapport sur le recouvrement de la double indemnité de logement demandée il y a plus de 3 ans en vertu du paragraphe 63 (c) de la décision EX.CL/Dec.1097(XXXVII), et sur les avances au personnel et aux fournisseurs telles que rapportées par le Conseil des vérificateurs externes, conformément aux paragraphes 22 et 23 de la décision EX.CL/Dec.1168(XLI).
 - ix. La CUA doit entreprendre une évaluation de la performance des deux gestionnaires du Fonds pour la paix et qu'elle soumette son rapport au sous-comité du COREP concerné, d'ici février 2024.
 - x. Le rapport final sur la mise en œuvre des recommandations d'audit juridico-comptable et de performance de PwC doit être examiné par la séance conjointe afin d'évaluer les mesures prises par la CUA et un rapport final doit être présenté au Conseil exécutif en février 2024.
 - xi. La Commission doit donner suite à toutes les conclusions du Conseil des vérificateurs externes et fournir au prochain Conseil exécutif en février 2024 une mise à jour sur les points suivants :
 - a. Quelles mesures la Commission a-t-elle prises depuis les conclusions de 2016 et que reste-t-il à conclure ? En ce qui concerne les questions en suspens, la Commission doit fournir des indications sur les mesures qui ont été prises ainsi qu'un plan assorti d'un calendrier pour régler ces questions.
 - b. La CUA doit fournir un plan limité dans le temps, assorti de mesures correctives pour donner suite aux constatations issues de l'audit, ainsi qu'un plan sur la manière dont elle répondra aux constatations des audits futurs, en fixant des objectifs à cette réponse qui indiquent quand elle réalisera au moins 5 % des constatations. Le Plan devra être présenté au Groupe de travail conjoint qui sera créé en vertu du paragraphe 10 de la présente décision.
 - c. Conformément aux dispositions des Statut et Règlement du personnel, il faut élaborer un cadre normatif prévoyant les modalités du régime de sanctions à l'encontre des fonctionnaires concernés.
 - xii. La CUA doit renforcer sa collaboration avec les États Membres pour qu'ils honorent leurs obligations en matière de versement des arriérés de contributions au Fonds pour la paix afin de rendre ce Fonds pleinement opérationnel.
- 36. DEMANDE** au Conseil des vérificateurs externes de procéder à un audit sur la gestion des réunions sous forme de retraites et des voyages avec les dépenses associées pour les trois dernières années (2021, 2022 et 2023) et de faire rapport

par l'intermédiaire des Sous-comités compétents à la session ordinaire du Conseil exécutif en juillet 2024.

37. **DEMANDE ÉGALEMENT** au Conseil des vérificateurs externes d'examiner la possibilité d'améliorer le format des rapports et de préciser davantage l'affirmation des rapports avec des opinions non assorties de réserve lorsque le rapport de gestion détaillé soulève des questions critiques en matière de contrôle conformément aux normes IPSAS.
38. **INVITE EN OUTRE** le Conseil des vérificateurs externes de l'UA de procéder également à un audit complet du processus SACA et de faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif en février 2024.
39. **DEMANDE** au Conseil des vérificateurs externes de mener une enquête globale et approfondie sur tous les recrutements qui ont eu lieu depuis l'introduction du système de recrutement fondé sur le mérite (MBRS), et de faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif en février 2024.
40. **DEMANDE** au COREP de mettre en place un groupe de travail conjoint composé de membres proposés, notamment du Sous-comité sur les questions d'audit, du Bureau du Sous-comité sur la supervision et la coordination générales des questions budgétaire, financières et administratives ainsi que le représentant des experts du F15. Ce Groupe de travail conjoint sera chargé de proposer des mesures concrètes ainsi qu'il suit :
 - a) Examiner et suivre le niveau de mise en œuvre des recommandations d'audit et des préoccupations soulevées qui devraient être rassemblées par les Membres ainsi qu'un calendrier à établir pour examiner les problèmes et les sanctions à appliquer.
 - b) Renforcer les sanctions existantes prévues dans les Statut et Règlement du personnel révisé, afin de garantir la mise en œuvre des recommandations des rapports d'audit et de mettre fin aux abus des contrôles internes et externes, afin d'envoyer un signal fort à l'ensemble du personnel de l'UA.
 - c) Assumer la mise en place d'un système de sanctions applicable à tous les organes de l'UA dans la gestion financière des ressources de l'Union.
 - d) Mettre un terme aux infractions récurrentes aux règlement financier de l'Union ainsi qu'aux pertes financières et aux irrégularités constatées dans la gestion des fonds de l'Union.
 - e) Les propositions devront être soumises au Conseil exécutif pour examen et approbation lors de sa prochaine session ordinaire en février 2024.

41. **DEMANDE EN OUTRE** au COREP de se réunir avec le Président de la Commission dans le cadre d'une rencontre spéciale pour discuter des défis de la mise en œuvre des recommandations d'audit et de leurs effets sur la performance de la Commission, et d'exprimer ses préoccupations sur les questions soulevées dans le rapport et l'inefficacité des contrôles internes et externes après la réunion de coordination semestrielle de juillet 2023. Les conclusions de cette rencontre spéciale devront être présentées à la session ordinaire du Conseil exécutif en février 2024.
42. **DEMANDE** à la Commission de l'UA de publier les états financiers audités et signés de la CUA et des autres organes pour 2022, y compris les états consolidés, sur le site Web de l'UA, conformément aux exigences des normes IPSAS, et de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision lors de la session ordinaire du Conseil exécutif en février 2024.

IV. SOUS-COMITÉ SUR LA RÉFORMES DES STRUCTURES - EX.CL/1435(XLIII)

Le Conseil exécutif,

43. **RAPPELLE** l'article 9(2) de l'Acte constitutif de l'Union africaine, qui donne mandat à la Conférence de déléguer ses pouvoirs et fonctions à tout organe de l'Union ;
44. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision Assembly/AU/Dec.850(XXXVI), paragraphe 10, par laquelle la Conférence « *DÉCIDE de déléguer son pouvoir d'examen et d'adoption des propositions de modifications aux structures de la Commission de l'Union africaine et des autres organes au Conseil exécutif lors de la Réunion de coordination semestrielle qui se tiendra en juillet 2023* ».

Structures des centres africains de prévention et de lutte contre les maladies (CDC-Afrique)

45. **RECONNAÎT** qu'il importe que le CDC Afrique soit pleinement opérationnel en tant qu'institution sanitaire autonome de l'Union, et qu'il est nécessaire d'examiner sa structure et de renforcer sa capacité institutionnelle à répondre aux urgences et aux menaces en matière de santé publique.
46. **CONSCIENT** des perspectives économiques mondiales difficiles, **APPROUVE** la demande de dérogation visant à permettre au budget opérationnel du CDC Afrique d'être partiellement financé par les contributions des partenaires jusqu'à ce que les États membres soient en mesure de couvrir l'ensemble des coûts de personnel de l'organe pour la structure approuvée.
47. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.578(XXV), paragraphe 2, qui stipule que "*Le nouveau barème des quotes-parts est fondé sur la réalisation des objectifs suivants a) 100 % du budget opérationnel de l'Union.*"

48. **APPROUVE** 155 postes pour le CDC-Afrique, dont 72 sont des postes permanents financés par les contributions régulières des États membres.
49. **APPROUVE ÉGALEMENT** le recrutement de personnel sous contrat à durée déterminée pour les 83 postes restants, à titre exceptionnel, grâce à un financement quinquennal des partenaires internationaux, conformément à la durée des subventions accordées par les partenaires. **ET DEMANDE au CDC Afrique** de procéder à une évaluation de sa structure et de sa viabilité financière après trois ans. Cette évaluation sera soumise au COREP aux fins de déterminer la structure permanente définitive.
50. **CHARGE** le CDC-Afrique d'engager des procédures de fin de fonctions pour le personnel sous contrat à durée déterminée au cas où les États membres ne seraient pas en mesure de financer les postes et en l'absence de financement des partenaires internationaux.
51. **RÉAFFIRME** que cette approbation est une mesure extraordinaire et ponctuelle et qu'elle ne crée pas de précédent auquel d'autres organes de l'Union pourraient se référer.
52. **SOULIGNE** la nécessité de procéder à tous les recrutements conformément aux Statut et Règlement du personnel et au système de quotas de l'Union africaine. Le recrutement devrait se faire par étapes, comme suit :
- La phase I devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2024 ;
 - phase II devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2026 ;
 - Si le CDC-Afrique achève la phase I avant la date prévue, l'organe devrait rendre compte des progrès accomplis au Sous-comité du COREP sur la réforme des structures en vue de la révision du calendrier de la phase II. (avant 2025).

1. Les postes approuvés sont énumérés dans le tableau ci-après :

Département	Bureau/Centre/Direction	Division/Unité	Nom du poste	Grade	# Postes	Phase
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Bureau du directeur Administration	Directeur de l'administration	D1	1	1
Bureau de la DG	Direction de l'administration	GRH	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1	1
Bureau de la DG	Direction de l'administration	GRH	Chef GRH	P5	1	1
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Gestion des installations et des actifs	Assistant(e) principal(e) chargé(e) des archives	GSA3	1	1
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Gestion des installations et des actifs	Chef de la division des installations et de la gestion des actifs	P5	1	1
Bureau de la DG	Direction de l'administration	MIS	Responsable informatique	P1	1	1

Département	Bureau/Centre/Direction	Division/Unité	Nom du poste	Grade	# Postes	Phase
Bureau de la DG	Direction de l'administration	MIS	Responsable des technologies de l'information	P3	1	1
Bureau de la DG	Direction de l'administration	MIS	Chef de la division MIS	P5	1	1
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Division de la chaîne d'approvisionnement	Assistant(e) principal(e) chargé(e) des archives	GSA3	1	1
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Division de la chaîne d'approvisionnement	Responsable de la gestion des entrepôts et des actifs	P2	1	1
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Division de la chaîne d'approvisionnement	Fonctionnaire principal chargé des achats	P3	1	1
Bureau de la DG	Finances	Bureau du directeur	Directeur des finances	D1	1	1
Bureau de la DG	Finances	Division de la comptabilité et des rapports	Chef de la division Comptabilité et rapports	P5	1	1
Bureau de la DG	Finances	Division de la gestion financière	Chef de division Gestion financière	P5	1	1
Bureau de la DG	Finances	Division du programme et du budget	Chef de division Programme et budget	P5	1	1
Bureau de la DG	Finances	Division de la gestion financière	Fonctionnaire principal des finances	P3	1	1
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Division de la GRH	Fonctionnaire principal chargé des opérations RH	P3	1	1
Bureau de la DG	Questions juridiques et propriété intellectuelle	Division du règlement des litiges	Chef Affaires juridiques et règlement des différends CHANGEMENT DE NOM	P5	1	1
Bureau de la DG	Questions juridiques et propriété intellectuelle	Division des affaires juridiques générales	Juriste principal	P3	1	1
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Direction des relations extérieures et de l'engagement stratégique	Directeur des relations extérieures et de l'engagement stratégique	D1	1	1
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Communications	Chargée de la communication et de l'engagement médiatique	P2	1	1
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Communications	Responsable de la communication	P3	1	1
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Communications	Fonctionnaire principal chargé des conférences et des événements	P3	1	1
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Communications	Responsable principal de la communication	P4	1	1
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Contrôle interne	Chef de l'audit interne	P5	1	1
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Fabrication locale de produits de santé	Coordinateur de la fabrication locale	P5	1	1
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Bureau de la DG	Chef de cabinet/Chef de cabinet	D1	1	1
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Bureau de la DG	Assistant spécial DG	P3	1	1
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Bureau de la DG	Fonctionnaire principal du protocole	P3	1	1
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Bureau de la DG	Responsable de la	P4	1	1

Département	Bureau/Centre/Direction	Division/Unité	Nom du poste	Grade	# Postes	Phase
DG			communication d'entreprise			
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Bureau de la DG	Responsable principal de la politique et de la stratégie du programme	P5	1	1
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Bureau de la DG	Conseiller principal	P5	1	1
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Bureau de la DG	Directeur général	SP3	1	1
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Politique et diplomatie en matière de santé mondiale	Chef de la politique et de la diplomatie en matière de santé mondiale	P5	1	1
Bureau de la DG	Centres de coordination régionaux	RCC	Administrateur technique principal - Institut de santé publique et renforcement des capacités	P3	5	1
Bureau de la DG	Centres de coordination régionaux	RCC	Administrateur technique principal - Promotion de la santé et prévention des maladies	P3	5	1
Bureau de la DG	Centres de coordination régionaux	RCC	Coordinateur principal du RCC	P4	1	1
Bureau de la DG	Centres de coordination régionaux	RCC	Directeurs régionaux	P5	5	1
Bureau de la DG	Bureau des sciences	Économie et financement de la santé	Chef de l'économie et du financement de la santé	P5	1	1
Bureau de la DG	Bureau des sciences	JPHIA	Rédacteur en chef	P4	1	1
Bureau de la DG	Bureau des sciences	Science et innovation	Chief Science Officer/Directeur de la science et de l'innovation	D1	1	1
Bureau de la DG	Bureau des sciences	Science et innovation	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1	1
Bureau du DDG	Centres de contrôle des maladies, de prévention et de promotion de la santé	Division ID/Unité NTD	Agent technique - LIS	P2	1	1
Bureau du DDG	Centres de contrôle des maladies, de prévention et de promotion de la santé	Division ID/Unité NTD	Administrateur technique principal	P4	1	1
Bureau du DDG	Centres de contrôle des maladies, de prévention et de promotion de la santé	Division de la NCDI	Administrateur technique principal Maladies endémiques et maladies non transmissibles	P3	1	1
Bureau du DDG	Centres de contrôle des maladies, de prévention et de promotion de la santé	Division de la NCDI	Chef de la division du contrôle et de la prévention des maladies	P5	1	1
Bureau du DDG	Centres de contrôle des maladies, de prévention et de promotion de la santé	Bureau du CDPHP	Directeur, Centres de contrôle des maladies, de prévention et de promotion de la santé CHANGEMENT DE NOM	D1	1	1

Département	Bureau/Centre/Direction	Division/Unité	Nom du poste	Grade	# Postes	Phase
Bureau du DDG	Centres pour le renforcement des systèmes de santé et instituts de santé publique	Bureau du directeur	Directeur du renforcement des systèmes de santé et des instituts de santé publique	D1	1	1
Bureau du DDG	Centres pour le renforcement des systèmes de santé et instituts de santé publique	Soins de santé primaires	Administrateur technique principal - Soins de santé primaires	P3	1	1
Bureau du DDG	Centres pour le renforcement des systèmes de santé et instituts de santé publique	Instituts de santé publique	Agents techniques - ASP	P2	1	1
Bureau du DDG	Centres pour le renforcement des systèmes de santé et instituts de santé publique	Instituts de santé publique	Administrateur technique principal - PHI	P3	1	1
Bureau du DDG	Centres pour le renforcement des systèmes de santé et instituts de santé publique	Instituts de santé publique	Chef de division, PHIR	P5	1	1
Bureau du DDG	Centres de diagnostic et de systèmes de laboratoire	Division de l'accès au diagnostic	Agent technique principal - Accès au diagnostic	P3	1	1
Bureau du DDG	Centres de diagnostic et de systèmes de laboratoire	Division des systèmes de laboratoire	Administrateur technique principal	P4	1	1
Bureau du DDG	Centres de diagnostic et de systèmes de laboratoire	Division des systèmes de laboratoire	Chef de la division des systèmes de laboratoire	P5	1	1
Bureau du DDG	Centres de diagnostic et de systèmes de laboratoire	Division des systèmes de laboratoire	Administrateur principal - systèmes et réseaux de laboratoires	P3	1	1
Bureau du DDG	Centres de diagnostic et de systèmes de laboratoire	Institut de génomique	Chef de l'Institut de génomique	P5	1	1
Bureau du DDG	Centres de diagnostic et de systèmes de laboratoire	Bureau du directeur	Directeur du Centre pour le diagnostic et les systèmes de laboratoire	D1	1	1
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Division de la préparation et de la réaction	Officier technicien - COU	P2	1	1
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Division de la préparation et de la réaction	Administrateur technique principal - COE	P3	1	1
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Division de la préparation et de la réaction	Administrateur technique principal - Préparation	P3	1	1
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Division de la préparation et de la réaction	Administrateur principal de programme	P4	1	1
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Division de la préparation et de la réaction	Chef de la division Préparation et réponse aux urgences	P5	1	1
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Bureau du directeur du centre pour l'EPS	Directeur, Centre for PHE	D1	1	1
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Bureau du directeur du centre pour l'EPS	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1	1
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Surveillance et renseignements sur les maladies	Agent technique - Surveillance des maladies	P2	1	1
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Surveillance et renseignements sur les maladies	Agent technique - Surveillance événementielle	P2	1	1
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Surveillance et renseignements sur les maladies	Administrateur	P3	1	1

Département	Bureau/Centre/Direction	Division/Unité	Nom du poste	Grade	# Postes	Phase
DDG	urgences sanitaires	renseignements sur les maladies	technique principal - Surveillance et coordination des maladies			
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Surveillance et renseignements sur les maladies	Administrateur technique principal - One Health & AMR	P3	1	1
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Surveillance et renseignements sur les maladies	Administrateur principal de programme	P4	1	1
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Surveillance et renseignements sur les maladies	Chef de la surveillance et de l'intelligence des maladies	P5	1	1
Bureau du DDG	Bureau du DDG	Santé numérique	Responsable de la santé numérique et de l'innovation	P5	1	1
Bureau du DDG	Bureau du DDG	Bureau du DDG	Directeur général adjoint	D2	1	1
Bureau du DDG	Bureau du DDG	Bureau du DDG	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1	1
Bureau du DDG	Bureau du DDG	Bureau du DDG	Coordinateur Bureau du DDG	P5	1	1
Bureau du DDG	Bureau du DDG	Bureau du DDG	Conseiller principal auprès du DDG	P5	1	1
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Division de la gestion des ressources humaines	Chargé de paie	P2	1	2
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Division de la gestion des ressources humaines	Responsable RH, avantages du personnel	P2	1	2
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Division de la gestion des ressources humaines	Fonctionnaire principal chargé des avantages sociaux et de la paie	P3	1	2
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Division de la gestion des ressources humaines	Responsable du recrutement et de l'acquisition de talents	P3	1	2
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Division de la gestion des installations et des actifs	Assistant(e) principal(e) chargé(e) des archives	GSA3	1	2
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Division de la gestion des installations et des actifs	Assistant en gestion de biens et d'actifs	GSA4	1	2
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Division de la gestion des installations et des actifs	Superviseur de l'entretien ménager et des fonctions	GSA5	1	2
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Division de la gestion des installations et des actifs	Personnel de maison (pour la DG)	GSB5	1	2
Bureau de la DG	Direction de l'administration	MIS	Administrateur de système informatique	P2	1	2
Bureau de la DG	Direction de l'administration	MIS	Responsable de la sécurité des systèmes et des réseaux	P3	1	2
Bureau de la DG	Direction de l'administration	MIS	Fonctionnaire principal chargé de l'infrastructure et de l'administration des systèmes	P3	1	2
Bureau de la	Direction de l'administration	Services de sécurité et	Chef d'équipe de	GSA5	1	2

Département	Bureau/Centre/Direction	Division/Unité	Nom du poste	Grade	# Postes	Phase
DG		de sûreté	patrouille et d'intervention			
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Services de sécurité et de sûreté	Chef d'équipe des opérations en salle de contrôle	GSA5	1	2
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Services de sécurité et de sûreté	Responsable des opérations de sécurité	P2	1	2
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Services de sécurité et de sûreté	Chef du bureau des services de sécurité et de sûreté	P3	1	2
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Division de la chaîne d'approvisionnement	Chargé de voyage	P2	1	2
Bureau de la DG	Direction de l'administration	Division de la chaîne d'approvisionnement	Chef de la division de la chaîne d'approvisionnement	P5	1	2
Bureau de la DG	Questions juridiques et propriété intellectuelle	Division des affaires juridiques générales	Juriste principal Affaires juridiques	P4	1	2
Bureau de la DG	Bureau du DDG	Économie et financement de la santé	Modélisateur principal - Économie de la santé	P3	1	2
Bureau de la DG	Bureau du DDG	Économie et financement de la santé	Economiste principal de la santé	P4	1	2
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Communications	Interprètes et traducteurs	P4	2	2
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Division de la gestion des partenariats	Chef, Gestion des partenariats	P5	1	2
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Division de la planification, des rapports et de la responsabilité	Chef de division	P5	1	2
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Contrôle interne	Fonctionnaire principal chargé du contrôle interne	P3	1	2
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Contrôle interne	Responsable de la gestion des risques	P3	1	2
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Fabrication locale de produits de santé	Agents techniques principaux, axes de travail	P3	1	2
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Bureau de la DG	Secrétaire bilingue	GSA5	1	2
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Partenariats et coopération internationale	Responsable principal des partenariats	P4	1	2
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Politique et diplomatie en matière de santé mondiale	Responsable principal de la politique et de la diplomatie en matière de santé mondiale	P4	1	2
Bureau de la DG	Bureau de la DG	Mobilisation des ressources	Administrateur principal Mobilisation des ressources	P4	1	2
Bureau de la DG	Centres de coordination régionaux	RCC	Responsable des finances et des opérations	P2	5	2
Bureau de la DG	Bureau des sciences	CPHIA	Agent technique CPHIA	P2	1	2
Bureau de la DG	Bureau des sciences	CPHIA	Administrateur scientifique principal CPHIA	P3	1	2
Bureau de la DG	Bureau des sciences	JPHIA	Rédacteur en chef	P3	1	2

Département	Bureau/Centre/Direction	Division/Unité	Nom du poste	Grade	# Postes	Phase
Bureau de la DG	Bureau des sciences	Gestion des connaissances (KM)	Responsable principal de la gestion des connaissances	P4	1	2
Bureau de la DG	Bureau des sciences	Science et innovation	Responsable de l'éthique et de la réglementation de la recherche	P3	1	2
Bureau de la DG	Bureau des sciences	Science et innovation	Chargé de recherche principal	P3	1	2
Bureau de la DG	Bureau des sciences	Science et innovation	Responsable scientifique principal	P4	1	2
Bureau du DDG	Centres de contrôle des maladies, de prévention et de promotion de la santé	Division de la promotion de la santé (HP)	Agent technique principal HP	P4	1	2
Bureau du DDG	Centres de contrôle des maladies, de prévention et de promotion de la santé	Division de l'identification	Chef de la division des maladies infectieuses	P5	1	2
Bureau du DDG	Centres de contrôle des maladies, de prévention et de promotion de la santé	Division de l'OH	Chef de la division OH	P5	1	2
Bureau du DDG	Centres pour le renforcement des systèmes de santé et instituts de santé publique	Développement du personnel de santé	Administrateur principal - Programmes de bourses et de leadership	P4	1	2
Bureau du DDG	Centres pour le renforcement des systèmes de santé et instituts de santé publique	Développement du personnel de santé	Chef de division	P5	1	2
Bureau du DDG	Centres pour le renforcement des systèmes de santé et instituts de santé publique	Instituts de santé publique	Administrateur technique principal - NPHIs	P4	1	2
Bureau du DDG	Centres de diagnostic et de systèmes de laboratoire	Afrique Laboratoires de référence du CDC	Commis aux données de laboratoire	P2	1	2
Bureau du DDG	Centres de diagnostic et de systèmes de laboratoire	Afrique Laboratoires de référence du CDC	Scientifique de laboratoire en microbiologie	P2	1	2
Bureau du DDG	Centres de diagnostic et de systèmes de laboratoire	Afrique Laboratoires de référence du CDC	Scientifique de laboratoire en biochimie	P2	1	2
Bureau du DDG	Centres de diagnostic et de systèmes de laboratoire	Afrique Laboratoires de référence du CDC	Scientifique de laboratoire senior en microbiologie	P3	1	2
Bureau du DDG	Centres pour le diagnostic et les systèmes de laboratoire	Afrique Laboratoires de référence du CDC	Scientifique de laboratoire senior pour le diagnostic moléculaire	P3	1	2
Bureau du DDG	Centres de diagnostic et de systèmes de laboratoire	Afrique Laboratoires de référence du CDC	Scientifique principal en microbiologie	P4	1	2
Bureau du DDG	Centres de diagnostic et de systèmes de laboratoire	Afrique Laboratoires de référence du CDC	Scientifique principal pour la biochimie	P4	1	2
Bureau du DDG	Centres pour le diagnostic et les systèmes de laboratoire	Afrique Laboratoires de référence du CDC	Scientifique principal de laboratoire pour le diagnostic moléculaire	P4	1	2
Bureau du DDG	Centres de diagnostic et de systèmes de laboratoire	Afrique Laboratoires de référence du CDC	Scientifique principal pour le diagnostic moléculaire	P4	1	2
Bureau du DDG	Centres de diagnostic et de systèmes de laboratoire	Division des systèmes de laboratoire	Agent technique	P2	1	2
Bureau du DDG	Centres de diagnostic et de systèmes de laboratoire	Institut de génomique	Administrateur technique principal	P4	1	2
Bureau du DDG	Centres de gestion des	Division de la	Officier technique -	P2	1	2

Département	Bureau/Centre/Direction	Division/Unité	Nom du poste	Grade	# Postes	Phase
DDG	urgences sanitaires	préparation et de la réaction	Planification du COU			
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Division de la préparation et de la réaction	Agent technique principal pour la coordination et la gestion de l'AVOHC	P3	1	2
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Division de la préparation et de la réaction	Gestionnaire PHEOC	P3	1	2
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Division de la préparation et de la réaction	Administrateur principal de programme pour la réponse aux urgences et la récupération	P4	1	2
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Surveillance et renseignements sur les maladies	Coordinateur du programme EBS - agent technique principal	P3	1	2
Bureau du DDG	Centres de gestion des urgences sanitaires	Surveillance et renseignements sur les maladies	Administrateur technique principal - Coordinateur	P4	1	2
Bureau du DDG	Bureau du DDG	Santé numérique	Administrateur technique principal - Gouvernance et solutions numériques	P3	1	2

Création du Fonds de pension du personnel de l'Union africaine

53. **RAPPELLE** la décision EX.CL/Dec.1137(XXXIX) d'octobre 2021 qui « **PREND NOTE** du projet d'acte fiduciaire relatif au Fonds de pension du personnel de l'Union africaine et **DEMANDE** au Président de la Commission de mettre en œuvre immédiatement tous les aspects du contrat ».
54. **APPROUVE** la création du Secrétariat du Conseil d'administration du Fonds de pension du personnel, au sein de la Direction de la gestion des ressources humaines, sans coût supplémentaire pour les États membres, et qui devrait être conforme aux Statut et Règlement du personnel. La fusion avec l'unité existante chargée des salaires et des avantages sociaux, qui relevait auparavant de la division des services partagés des ressources humaines. Cette division qui s'appelle Division des rémunérations, des avantages sociaux et des prestations de retraite, rend compte au directeur de la gestion des ressources humaines. Elle se compose des postes suivants :

Bureau/Centre/Direction	Division	Unité	Nom du poste	Grade	# Nombre de messages
Direction de la gestion des ressources humaines	Division des rémunérations, des prestations et des pensions		Chef Rémunération, avantages sociaux et pensions	P5	1
Direction de la gestion des ressources humaines	Division des rémunérations, des prestations et des pensions		Agents chargés des prestations	P2	2

Bureau/Centre/Direction	Division	Unité	Nom du poste	Grade	# Nombre de messages
Direction de la gestion des ressources humaines	Division des rémunérations, des prestations et des pensions		Fonctionnaire des finances	P2	1
Direction de la gestion des ressources humaines	Division des rémunérations, des prestations et des pensions	Unité des salaires et des avantages sociaux	Fonctionnaire principal chargé des salaires et des avantages sociaux	P3	1
Direction de la gestion des ressources humaines	Division des rémunérations, des prestations et des pensions	Unité des salaires et des avantages sociaux	Chargé de paie	P2	2
Direction de la gestion des ressources humaines	Division des rémunérations, des prestations et des pensions	Unité des salaires et des avantages sociaux	Chargé des prestations	P2	1

Ajout d'un poste de vice-recteur à la structure de l'Université panafricaine

55. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.589(XXVI) de janvier 2016 par laquelle les statuts amendés de l'Université panafricaine ont été approuvés. **RAPPELLE EN OUTRE** l'article 13, paragraphe 2, des statuts qui prévoit deux postes de vice-recteur, à savoir (i) un vice-recteur chargé des affaires académiques et estudiantines et (ii) un vice-recteur chargé de la recherche, du développement et de la coopération.
56. **APPROUVE** la modification du poste de Vice-recteur en Vice-recteur pour les affaires académiques et estudiantines, et la création du poste permanent de Vice-recteur pour la recherche, le développement et la coopération de classe P6, avec une incidence financière de 157 542 dollars EU, sous réserve de la disponibilité des fonds en 2024 ou 2025.

Réorganisation de la structure de l'ADUA-NEPAD

57. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec. 852 (XXXVI), qui « Reconnaît la nécessité d'adapter la structure de l'Agence à ses objectifs et de se montrer plus souple dans l'évaluation et la réponse aux besoins de développement des États membres. **DEMANDE EN OUTRE** à l'ADUA-NEPAD d'accélérer la mise en œuvre de la réorganisation interne en cours de son modèle d'exécution et d'explorer avec les États membres la possibilité d'étendre sa présence, aux niveaux national et régional, afin d'accélérer la mise en œuvre des programmes prioritaires de l'Agenda 2063».
58. **SOULIGNE** la nécessité de procéder à tous les recrutements conformément aux Statut et Règlement du personnel, au cadre de gestion des talents et au système de quotas de l'UA.

59. **APPROUVE** la réorganisation de la structure de l'Agence, qui sera financée par les ressources existantes et n'entraînera aucun coût supplémentaire pour les États membres.

Direction	Division/Unité	Nom du poste	Grade	Nombre de postes
Bureau du Directeur Général	Bureau du directeur general	Directeur général	SP3	1
Bureau du Directeur Général	Bureau du directeur general	Chef de cabinet	P6	1
Bureau du Directeur Général	Bureau du directeur general	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1
Bureau du Directeur Général	Bureau du directeur general	Assistant spécial du directeur général	P3	1
Bureau du Directeur Général	Bureau du directeur general	Secrétaire particulier	GSA6	1
Bureau du Directeur Général	Unité de protocole	Fonctionnaire principal du protocole	P3	1
Bureau du Directeur Général	Unité de protocole	Assistant au protocole	GSA5	1
Bureau du Directeur Général	Division de la communication et de la défense des intérêts	Chef de la communication et du plaidoyer	P5	1
Bureau du Directeur Général	Division de la communication et de la défense des intérêts	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1
Bureau du Directeur Général	Division de la communication et de la défense des intérêts	Responsable principal de la communication - Rédacteur en chef et éditeur	P4	1
Bureau du Directeur Général	Division de la communication et de la défense des intérêts	Chargé de communication principal - Rédacteur de discours	P3	1
Bureau du Directeur Général	Division de la communication et de la défense des intérêts	Responsable de la communication et du plaidoyer	P3	1
Bureau du Directeur Général	Division de la communication et de la défense des intérêts	Chargée de communication	P1	1
Bureau du Directeur Général	Unité juridique	Juriste principal	P4	1
Bureau du Directeur Général	Unité juridique	Juriste	P2	1
Bureau du Directeur Général	Bureau de l'unité d'audit et de surveillance internes	Auditeur interne principal	P3	1
Bureau du Directeur Général	Bureau de l'unité d'audit et de surveillance internes	Assistant d'audit	GSA5	1
Bureau du Directeur Général	Unité d'innovation scientifique et technologique	Chargé de programme principal - STI	P4	1
Bureau du Directeur Général	Unité d'innovation scientifique et technologique	Administrateur principal de programme - STI	P3	1

Bureau du Directeur Général	Unité d'innovation scientifique et technologique	Administrateur principal de programme - STI	P3	1
Bureau du Directeur Général	Unité d'innovation scientifique et technologique	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Bureau du directeur	Directeur de la stratégie	D1	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Bureau du directeur	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division de la planification stratégique	Chef de la programmation et de la planification stratégique	P5	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division de la planification stratégique	Administrateur principal de programme - Planification stratégique	P4	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division de la planification stratégique	Administrateur principal de programme - Programmation	P4	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division de la planification stratégique	Administrateur principal de programme - Programmation	P3	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division de la planification stratégique	Administrateur principal de programme - Planification stratégique	P3	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division des partenariats	Chef des partenariats	P5	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division des partenariats	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division des partenariats	Administrateur principal de programme - Partenariats	P3	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division des partenariats	Chargé de programme - Engagement du secteur privé	P2	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division des partenariats	Chargé de programme - Mobilisation des ressources	P2	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division du suivi et de l'évaluation	Chef du suivi et de l'évaluation	P5	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division du suivi et de l'évaluation	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1

Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division du suivi et de l'évaluation	Administrateur principal de programme - Suivi, rapports et évaluation	P3	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division du suivi et de l'évaluation	Chargé de programme - Suivi et évaluation	P2	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division du suivi et de l'évaluation	Chargé de programme - Suivi et évaluation	P1	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division de la capitalisation et de la gestion des connaissances	Chef de la capitalisation et de la gestion des connaissances	P5	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division de la capitalisation et de la gestion des connaissances	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division de la capitalisation et de la gestion des connaissances	Administrateur principal de programme - Gestion des connaissances - Publication et diffusion	P3	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division de la capitalisation et de la gestion des connaissances	Administrateur principal de programme - Gestion des connaissances - Communautés de pratiques	P3	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division de la capitalisation et de la gestion des connaissances	Chargé de programme - Gestion de la connaissance - Publication et diffusion	P2	1
Direction de la stratégie : Partenariats, planification stratégique, suivi et évaluation et gestion des connaissances	Division de la capitalisation et de la gestion des connaissances	Chargé de programme - Gestion des connaissances - Communautés de pratiques	P1	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Bureau du directeur	Directeur de la durabilité environnementale	D1	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Bureau du directeur	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Division de l'agriculture, de l'alimentation et de la sécurité nutritionnelle	Chef de l'agriculture et de la sécurité alimentaire	P5	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité de mise en œuvre de l'agriculture et de la transformation rurale	Administrateur principal de programme - Agriculture et transformation rurale	P4	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité de mise en œuvre de l'agriculture et de la transformation rurale	Administrateur principal de programme - Mise en œuvre du PDDAA	P3	1

Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité de mise en œuvre de l'agriculture et de la transformation rurale	Chargé de programme - Transformation rurale	P2	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité de mise en œuvre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Chargé de programme principal - Sécurité alimentaire	P3	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité de mise en œuvre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Administrateur principal de programme - Nutrition	P3	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité de mise en œuvre de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Chargé de programme - Analyste de données	P2	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité de mise en œuvre de la gestion durable des terres et des eaux	Administrateur principal de programme - SLWM	P4	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité de mise en œuvre de la gestion durable des terres et des eaux	Administrateur principal de programme - Gestion des terres	P3	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité de mise en œuvre de la gestion durable des terres et des eaux	Chargé de programme - Gestion de l'eau	P2	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Division du changement climatique Division	Responsable du changement climatique et du développement durable	P5	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité de résilience climatique	Chargé de programme principal - Résilience climatique	P4	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité de résilience climatique	Administrateur principal de programme - Atténuation et adaptation à la résilience climatique	P3	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité de résilience climatique	Chargé de programme - Financement du climat	P2	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité Économie bleue	Chargé de programme principal - Économie bleue	P4	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité Économie bleue	Chargé de programme principal - Économie bleue	P3	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité Économie bleue	Chargé de programme - Économie bleue	P2	1
Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité de gestion des risques de catastrophes et de récupération	Administrateur principal de programme - Gestion des risques de catastrophes et récupération (DRMR)	P3	1

Direction de l'environnement durable : Agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle et changement climatique	Unité de gestion des risques de catastrophes et de récupération	Administrateur principal de programme - Nexus Paix, Sécurité et Développement	P3	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Bureau du directeur	Directeur de l'intégration économique	D1	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Bureau du directeur	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Division des infrastructures, de la numérisation et de l'énergie	Responsable de l'infrastructure, de la numérisation et de l'énergie	P5	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité Infrastructures et Transports	Chargé de programme principal - Infrastructures et transports	P4	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité Infrastructures et Transports	Administrateur principal de programme - Infrastructure	P3	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité Infrastructures et Transports	Chargé de programme - Infrastructure	P2	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité de mise en œuvre de la numérisation	Chargé de programme principal - Numérisation	P4	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité de mise en œuvre de la numérisation	Administrateur principal de programme - Numérisation	P3	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité de mise en œuvre de la numérisation	Chargé de programme - Numérisation	P2	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité de mise en œuvre de l'énergie	Chargé de programme principal - Énergie	P4	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité de mise en œuvre de l'énergie	Chargé de programme principal - Énergie	P3	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité de mise en œuvre de l'énergie	Chargé de programme - Énergie	P2	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Division de l'industrialisation, du commerce, des marchés et de l'analyse économique	Responsable de l'industrialisation, du commerce, des marchés et de l'analyse économique	P5	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité d'industrialisation	Chargé de programme principal - Industrialisation	P4	1

Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité d'industrialisation	Administrateur principal de programme - Industrialisation	P3	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité d'industrialisation	Chargé de programme - Industrialisation	P2	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité "Commerce et marchés	Chargé de programme principal - Commerce et marchés	P4	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité "Commerce et marchés	Chargé de programme principal - Commerce et marchés	P3	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité "Commerce et marchés	Chargé de programme - Marchés	P2	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité d'analyse économique et de prospective	Chargé de programme principal - économiste	P4	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité d'analyse économique et de prospective	Chargé de programme principal - Analyste de données	P3	1
Direction de l'économie - Infrastructure, commerce, industrialisation et intégration régionale	Unité d'analyse économique et de prospective	Chargé de programme - Modélisation des données	P2	1
Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Bureau du directeur	Directeur du développement social	D1	1
Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Bureau du directeur	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1
Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Division du capital humain	Chef du capital humain	P5	1
Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Unité santé et bien-être	Administrateur principal de programme - Santé et bien-être	P4	1
Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Unité santé et bien-être	Administrateur principal de programme - Santé	P3	1
Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Unité santé et bien-être	Chargé de programme - Santé	P2	1
Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Unité de la jeunesse, du genre et de l'autonomisation des femmes	Chargé de programme principal - Autonomisation des femmes	P3	1
Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Unité de la jeunesse, du genre et de l'autonomisation des femmes	Administrateur principal de programme - Jeunesse et égalité des sexes	P3	1
Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Unité de la jeunesse, du genre et de l'autonomisation des femmes	Chargé de programme - Autonomisation des femmes	P2	1

Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Unité Éducation	Administrateur principal de programme - Éducation	P4	1
Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Unité Éducation	Administrateur principal de programme - Éducation	P3	1
Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Unité Éducation	Chargé de programme - Éducation	P2	1
Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Division du développement institutionnel	Chef du développement institutionnel	P5	1
Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Unité de développement institutionnel	Chargé de programme principal - Développement institutionnel	P4	1
Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Unité de développement institutionnel	Administrateur principal de programme - Développement institutionnel et des compétences	P3	1
Direction du développement social : Capital humain et développement institutionnel	Unité de développement institutionnel	Chargé de programme - Développement institutionnel	P2	1
Direction des opérations	Bureau du directeur	Directeur des opérations	D1	1
Direction des opérations	Bureau du directeur	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1
Direction des opérations	Division des ressources humaines	Chef des ressources humaines	P5	1
Direction des opérations	Division des ressources humaines	Assistante en ressources humaines	GSA5	1
Direction des opérations	Division des ressources humaines	Responsable des ressources humaines - Opérations	P2	1
Direction des opérations	Unité de gestion des talents	Haut responsable des ressources humaines - Gestion des talents	P3	1
Direction des opérations	Unité de gestion des talents	Assistant en ressources humaines - Gestion des talents	GSA5	1
Direction des opérations	Unité de la rémunération et des avantages sociaux	Fonctionnaire principal des ressources humaines - Rémunération et avantages sociaux	P3	1
Direction des opérations	Unité de la rémunération et des avantages sociaux	Responsable des ressources humaines - Rémunération et avantages sociaux	P1	1
Direction des opérations	Unité de la rémunération et des avantages sociaux	Assistant en ressources humaines - Rémunération et avantages sociaux	GSA5	1
Direction des opérations	Unité d'acquisition des talents	Haut responsable des ressources humaines - Acquisition de talents	P3	1
Direction des opérations	Unité d'acquisition des talents	Responsable des ressources humaines - Acquisition de talents	P1	1
Direction des opérations	Unité d'acquisition des talents	Assistant en ressources humaines - Acquisition de	GSA5	1

		talents		
Direction des opérations	Division des finances et du budget	Chef des finances	P5	1
Direction des opérations	Division des finances et du budget	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1
Direction des opérations	Division des finances et du budget	Administrateur principal des finances - Certification	P3	1
Direction des opérations	Unité de trésorerie et d'investissement	Fonctionnaire principal des finances - Trésorerie et investissements	P3	1
Direction des opérations	Unité de trésorerie et d'investissement	Chargé des finances - Trésorerie et investissements	P2	1
Direction des opérations	Unité de trésorerie et d'investissement	Chargé des finances - Trésorerie et investissements	P1	1
Direction des opérations	Unité de trésorerie et d'investissement	Assistant trésorerie	GSA5	1
Direction des opérations	Unité de trésorerie et d'investissement	Assistant trésorerie	GSA5	1
Direction des opérations	Unité des comptes	Comptable principal	P3	1
Direction des opérations	Unité des comptes	Responsable de la comptabilité	P2	1
Direction des opérations	Unité des comptes	Responsable de la comptabilité	P1	1
Direction des opérations	Unité des comptes	Assistant comptable - Caissier	GSA5	1
Direction des opérations	Unité des comptes	Assistant comptable	GSA5	1
Direction des opérations	Unités de budgétisation et de subventions	Administrateur principal des finances - Budgétisation et subventions	P3	1
Direction des opérations	Unités de budgétisation et de subventions	Fonctionnaire des finances - Budgétisation et subventions	P2	1
Direction des opérations	Unités de budgétisation et de subventions	Fonctionnaire des finances - Budgétisation et subventions	P1	1
Direction des opérations	Unités de budgétisation et de subventions	Assistant financier - Budgétisation et subventions	GSA5	1
Direction des opérations	Division des achats et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Responsable de la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement	P5	1
Direction des opérations	Division des achats et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Assistant achats	GSA5	1
Direction des opérations	Unité des achats de l'entreprise	Fonctionnaire principal chargé des marchés publics - Entreprises	P3	1
Direction des opérations	Unité des achats de l'entreprise	Responsable des achats - Entreprises	P2	1
Direction des opérations	Unité des achats de	Responsable des achats	P1	1

	l'entreprise	au sein de l'entreprise		
Direction des opérations	Unité des achats de l'entreprise	Assistant achats - Entreprises	GSA5	1
Direction des opérations	Unité d'achat des programmes	Fonctionnaire principal chargé des achats - Programmes	P3	1
Direction des opérations	Unité d'achat des programmes	Responsable des achats - Programmes	P2	1
Direction des opérations	Unité d'achat des programmes	Responsable des achats - Programmes	P1	1
Direction des opérations	Unité d'achat des programmes	Assistant achats - Programmes	GSA5	1
Direction des opérations	Unité de sous-délégation	Fonctionnaire principal chargé des marchés publics - Subdélégation et subventions	P3	1
Direction des opérations	Unité de sous-délégation	Responsable des marchés publics - Subdélégation et subventions	P2	1
Direction des opérations	Unité de sous-délégation	Responsable des marchés publics - Subdélégation et subventions	P1	1
Direction des opérations	Unité de sous-délégation	Assistant achats - Subdélégation et subventions	GSA5	1
Direction des opérations	Unité de gestion des contrats	Responsable des achats - Gestion des contrats	P3	1
Direction des opérations	Unité de gestion des contrats	Assistant achats - Gestion des contrats	GSA5	1
Direction des opérations	Division de la gestion des systèmes d'information	Responsable de la gestion des systèmes d'information	P5	1
Direction des opérations	Division de la gestion des systèmes d'information	Responsable des technologies de l'information - Cybersécurité et applications d'infrastructure	P2	1
Direction des opérations	Division de la gestion des systèmes d'information	Responsable des technologies de l'information - Réseau et infrastructure	P2	1
Direction des opérations	Division de la gestion des systèmes d'information	Assistant en technologie de l'information - Service d'assistance	GSA5	1
Direction des opérations	Unité de planification des ressources de l'entreprise (ERP)	Administrateur principal - Planification des ressources de l'entreprise (ERP)	P4	1
Direction des opérations	Unité de planification des ressources de l'entreprise (ERP)	Administrateur principal - FICO	P3	1
Direction des opérations	Unité de planification des ressources de l'entreprise (ERP)	Administrateur principal - Développeur ABAP	P3	1
Direction des opérations	Unité administrative	Agent administratif principal	P4	1
Direction des opérations	Unité administrative	Agent administratif - Gestion des installations	P2	1

Direction des opérations	Unité administrative	Agent administratif - Sûreté et sécurité	P2	1
Direction des opérations	Unité administrative	Assistant(e) administratif(ve)	GSA5	1
Direction des opérations	Unité administrative	Agent administratif - Gestion des voyages	P2	1
Direction des opérations	Unité administrative	Responsable de la gestion des voyages	P1	1
Direction des opérations	Unité administrative	Assistant de voyage	GSA5	1
Direction des opérations	Unité administrative	Assistant de voyage	GSA5	1
Direction des opérations	Unité de gestion des risques de l'entreprise	Administrateur principal, gestion des risques d'entreprise et conformité	P3	1
Direction des opérations	Unité de gestion des risques de l'entreprise	Responsable des risques, de la gestion des risques d'entreprise et de la conformité	P1	1
				166

V. SOUS-COMITÉ SUR LES QUESTIONS D'AUDIT - EX.CL/1436(XLIII)

Le Conseil exécutif,

60. **PREND NOTE** du rapport du Sous-comité du COREP sur les questions d'audit et **APPROUVE** les recommandations qu'il contient.

RAPPORTS D'AUDIT INTERNE SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DES ORGANES DE L'UA (CAFDHP, CCUAC, ZLECAF, ADUA-NEPAD, ECOSOC, PAP, CADHP, MAEP, CAEDBE, CDC et CUA) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

61. **PREND NOTE** des rapports et **DEMANDE** à tous les organes de l'UA de mettre pleinement en œuvre les recommandations et observations des États membres contenues dans leurs rapports d'audit interne individuels sur l'exécution du budget au titre de l'exercice 2022.
62. **SE DÉCLARE** préoccupé par le faible taux d'exécution des programmes au sein de la plupart des organes et **DEMANDE** à tous les responsables de veiller à ce que la planification budgétaire et l'exécution des programmes soient améliorées, conformément aux décisions précédentes du Conseil exécutif **EX.CL/Dec.1143**, para 18 (iii) et **EX.CL/Dec.1168** (XLI) para. 29.
63. **RAPPELLE** le paragraphe 30 de la décision **EX.CL/Dec.1168(XLI)** et **DEMANDE** à la CUA d'harmoniser et de normaliser les rapports d'audit interne sur l'exécution du budget de tous les organes de l'UA et d'y inclure de manière adéquate toutes les informations pertinentes, et de faire en sorte que les recommandations soient spécifiques et qu'elles définissent clairement les responsabilités. Les rapports devraient également contenir des informations précises sur la performance des départements, dont des données sur les budgets supplémentaires, leur utilisation, et la matrice de mise en œuvre des

recommandations d'audit antérieures pour permettre aux États membres d'évaluer les améliorations. En outre, les rapports sur l'évaluation de l'exécution budgétaire des organes devraient montrer la dimension qualitative en termes de résultats obtenus, de programmes et d'activités exécutés et de leur impact sur le fonctionnement des organes.

64. **RAPPELLE** également les décisions EX.CL/Dec.1143(XL), paragraphe 18(iv) et EX.CL/Dec.1168(XLI), paragraphe et **EXHORTE** la Commission à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les organes de l'UA utilisent le système AMERT et améliorent son utilisation pour répondre à tous les besoins de l'UA et à former les utilisateurs, notamment les gestionnaires de programme, à son utilisation pour les rapports sur la qualité d'ici à la fin décembre 2023. La Commission de l'UA devrait également élaborer un ensemble clair de sanctions avant le début du processus budgétaire pluriannuel en 2025 et les appliquer pour réduire toute transgression future de non-utilisation du système AMERT par les gestionnaires.
65. **RAPPELLE** la décision EX.CL/Dec.1057(XXXV) sur le Plan de transition et les décisions EX.CL/Dec.1143(XL), paragraphe 22, et EX.CL/Dec.1168(XLI), paragraphe 56, et **EXHORTE** la CUA à résoudre les problèmes de personnel dans tous les organes de l'UA afin d'améliorer les capacités des ressources humaines à mettre en œuvre les programmes. Par conséquent, **DEMANDE INSTAMMENT** à la CUA d'accélérer le recrutement du personnel et de présenter une matrice de recrutement et une feuille de route d'ici à la fin du mois de février 2024, pour permettre aux organes de mettre en œuvre efficacement les programmes.
66. **CHARGE** la CUA de présenter une liste récapitulative des postes vacants en réponse aux demandes répétées des États Membres qui souhaitent obtenir de telles informations, aux fins d'accroître la transparence et l'efficacité dans le processus de recrutement. Cette liste devrait indiquer quand les lots de postes vacants respectifs seront publiés, afin de laisser aux États membres suffisamment de temps pour annoncer ces postes au niveau national. **CHARGE ÉGALEMENT** la CUA devrait mettre au point un système de notification préalable semestriel aux États Membres pour permettre aux Ressources Humaines de mieux gérer leur propre processus de recrutement de manière prévisible et rapide et de réduire les retards dans la dotation des postes vacants.
67. **CHARGE EN OUTRE** les organes de l'UA de mettre en œuvre les recommandations des États membres et de répondre à leurs préoccupations sur les organes respectifs comme suit:
- a) **Commission de l'Union africaine (CUA)**
- i. La CUA devrait mener une enquête détaillée sur la question des billets d'avion inutilisés, afin de s'attaquer à la racine du problème, et faire rapport à la prochaine session du Conseil exécutif en février 2024.

- ii. Le Bureau du Directeur général, en collaboration avec le Bureau de la vérification interne et les vérificateurs concernés, devrait élaborer un ensemble de mesures de contrôle pour atténuer les risques liés aux constatations récurrentes, ainsi que convenir d'un ensemble de mesures de sanction claires à mettre en œuvre avant l'introduction du cycle budgétaire pluriannuel en 2025.
- iii. À des fins de transparence et de reddition de comptes, la CUA devrait introduire officiellement dans son analyse des rapports les 3 autres formes de pertes relatives aux dépenses, notamment les dépenses «inutiles », les dépenses «non autorisées» et les dépenses «infructueuses», qui devraient être clairement définies avec leurs conséquences correspondantes.

b) Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)

- i. Le MAEP doit fournir des informations actualisées sur le processus de recrutement, indiquant notamment le nombre de postes qui ont été pourvus depuis l'approbation de la structure.
- ii. Le MAEP doit proposer un plan de recrutement assorti d'un calendrier pour pourvoir 116 postes au cours des trois prochaines années et illustrer l'état d'avancement de ce processus : combien de postes ont été dotés et quels sont les postes essentiels.
- iii. Le MAEP doit faire preuve de prudence lorsqu'il demande un budget supplémentaire dans le contexte de sa reconnaissance du manque d'effectifs. Une approche réaliste devrait être adoptée à cet égard, en particulier parce qu'elle touche aux capacités de mise en œuvre.
- iv. Le MAEP ne devrait pas inclure de programmes dans les propositions budgétaires sans accord signé des partenaires. Le déblocage des fonds des partenaires pour le financement du budget-programme devrait être négocié et finalisé à l'avance afin d'éviter la libération tardive des fonds. Les lignes du budget-programme devraient être regroupées afin d'améliorer l'établissement des priorités, le suivi et l'évaluation.
- v. Le MAEP devrait également veiller à ce que la mise en œuvre des projets essentiels soit conforme aux capacités et à des dotations budgétaires suffisantes pour les exécuter. Par conséquent, la planification et la gestion des projets doivent être réalistes.

c) Parlement panafricain (PAP)

- i. Le COREP a réaffirmé la nécessité d'accélérer le processus de

recrutement pour pourvoir les postes vacants au sein du PAP.

- ii. Le PAP doit informer la Direction de la gestion des ressources humaines (DGRH) de ses besoins en matière de postes essentiels et convenir d'un calendrier pour pourvoir ces postes.
- iii. La validité des postes vacants qui remontent à 2015 doit être établie et une décision à cet égard doit être prise.
- iv. La direction du PAP doit respecter son engagement d'élaborer ses plans de mission trimestriels conformément à la Politique administrative de l'UA en matière de voyage et de mission.

RAPPORTS D'AUDIT INTERNE RELATIFS À LA CERTIFICATION DES SOLDES DES FONDS DE RÉSERVE, DE MAINTENANCE, DE DÉPENSES SPÉCIALES ET ADMINISTRATIVES DE L'UA AU 31 DÉCEMBRE 2022

68. **PREND NOTE** du rapport et **SE DÉCLARE** préoccupé par le faible solde des fonds de réserve.
69. **EXPRIME EN OUTRE** sa vive préoccupation face au solde négatif du Fonds des services d'administration et **CHARGE** la CUA d'élaborer une stratégie prévoyant une contribution volontaire des États membres et toute autre source de financement pour combler le déficit budgétaire de 2023 résultant de l'insuffisance des fonds alloués au titre des dépenses administratives.
70. **DEMANDE INSTAMMENT** à la CUA d'améliorer la gestion des fonds de réserve et autres fonds et **ORDONNE** ce qui suit: -
 - i. La direction de la CUA doit mettre en œuvre les recommandations contenues dans les rapports d'audit afin d'améliorer les systèmes de vérification interne dans la gestion des fonds.
 - ii. Les rapports d'audit doivent inclure les améliorations apportées à la mise en œuvre des recommandations d'audit précédentes sur la gestion des fonds.
 - iii. Les observations des vérificateurs sur les réponses de la direction doivent être détaillées et précises en ce qui concerne la responsabilité et la violation des règles de gestion financière, et le terme « satisfait » devrait être défini en détail, s'agissant notamment des questions importantes et non résolues.
 - iv. LA CUA doit renforcer les mesures mises en place pour le suivi des arriérés de contributions des États membres, afin de faciliter le recouvrement de ces arriérés et l'augmentation des taux de recouvrement annuels, ainsi que la réduction des provisions pour créances douteuses.

- v. LA CUA doit finaliser les politiques sur le fonds de réserve et la gestion des placements et de la trésorerie et faire rapport au Sous-comité sur les questions d'audit d'ici le 31 décembre 2023.
 - vi. LA CUA doit présenter une feuille de route claire sur l'élaboration d'une politique régissant le Fonds des dépenses des services d'administration et faire rapport au Sous-comité sur les questions d'audit d'ici la fin de septembre 2023.
 - vii. LA CUA doit fournir une matrice des recommandations antérieures successives et des constatations récurrentes au Sous-comité sur les questions d'audit, au plus tard le 30 novembre 2023.
 - viii. LA CUA doit engager un dialogue avec l'ambassade de la République d'Afrique du Sud à Genève sur le solde restant de sa contribution et mettre également en place des systèmes efficaces de gestion des fonds pour faire en sorte que les contributions des États membres et des partenaires aux projets spéciaux soient rapprochées et que les bailleurs de fonds soient associés, une fois les activités réalisées, à une réaffectation éventuelle des soldes inutilisés vers d'autres activités prioritaires pour éviter que des soldes restent en souffrance à long terme. Les mesures prises à cet égard devraient être communiquées au Sous-comité sur les questions d'audit au plus tard le 30 novembre 2023.
 - ix. La CUA devraient préciser les mesures prises pour régler les charges impayées de longue date et informer le Sous-comité, d'ici le 30 novembre 2023, des raisons pour lesquelles ces charges sont restées impayées depuis si longtemps.
 - x. La CUA doit s'attaquer aux fonds spéciaux sans compte bancaire et prendre des mesures efficaces pour résoudre cette question et éviter que des fonds spéciaux soient placés dans le compte du Fonds général afin de faciliter le suivi des soldes dans le cadre d'une gestion financière prudente. À cet égard, la Direction des finances doit, d'ici fin de décembre 2023, ouvrir des comptes bancaires distincts pour chaque fonds spécial au lieu d'utiliser le compte du fonds général.
71. **CHARGE EN OUTRE** la CUA de se conformer au Règlement financier dans la gestion des fonds de réserve et de veiller à ce que les soldes nécessaires soient, au besoin, conservés sur le compte et placés dans des investissements liquides à court terme où les fonds peuvent être facilement retirés en tout temps.
72. **RAPPELLE** le paragraphe 47 de la décision EX. CL/Dec.1168(XLI) et **RÉAFFIRME** que des vérifications et des rapprochements mensuels des soldes des fonds et des soldes du grand livre général devraient être effectués pour assurer une gestion efficace des fonds.

73. **RAPPELLE** les décisions EX.CL/Dec.1119(XXXVIII), EX.CL/Dec.1071(XXXV) et EX.CL/Dec.1185(XLI), ainsi que la décision Assembly/AU/Dec.752(XXXIII), et **CHARGE** le CUA d'aider les États membres à résoudre les problèmes politiques et économiques affectant le versement des contributions mises en recouvrement, selon les modalités et les plans de paiement.
74. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la décision EX.CL/Dec.1213(XLII) sur la contribution des États membres concernés de la région Nord au Fonds pour la paix et **EXHORTE** la Commission de l'Union africaine à accélérer les consultations avec les différents États sur les échéanciers de paiement et à élaborer des stratégies de collecte de fonds pour couvrir le déficit de 28 136 379,12 dollars EU sur l'enveloppe de 400 millions de dollars.

MATRICES RELATIVES À LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT PRÉCÉDENTES ET À LA MISE EN OEUVRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LES QUESTIONS D'AUDIT

75. **PREND NOTE** du rapport et **FÉLICITE** le Sous-comité sur les questions d'audit pour le suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif découlant de ses travaux.
76. **DEMANDE** à la CUA de poursuivre le suivi régulier des matrices de mise en œuvre et **INSTRUIT EN OUTRE** la CUA et les autres organes de l'UA d'assurer la mise en œuvre rapide des décisions à l'échelle de l'Union.
77. **CHARGE** la CUA d'améliorer les rapports de la matrice de mise en œuvre en incorporant davantage de colonnes pour établir une corrélation avec ce qui a été réalisé ainsi que l'impact sur l'Organisation.

VI. SOUS-COMITÉ SUR LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE – EX.CL/1437(XLIII)

Le Sous-comité plénier du COREP sur la coopération multilatérale recommande au Conseil exécutif ce qui suit :

1. Partenariat UA-UE

78. **DEMANDE** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et l'UE, de convenir des dates de la 3ème réunion ministérielle UA-UE qui se tiendra à Bruxelles (Belgique), immédiatement après la 1ère réunion du comité ministériel de suivi UA-UE;
79. **INVITE** le COREP, en étroite collaboration avec la Commission et l'UE, à entamer le processus préparatoire et l'élaboration des documents finals pour les réunions ministérielles UA-UE.

2. Partenariat Afrique – Monde arabe

80. **PRIE INSTAMMENT** le COREP et la Commission de fixer les dates exactes de la tenue du 5e Sommet Afrique-Monde arabe en novembre 2023 à Riyad (Royaume d'Arabie saoudite) tout en tenant compte du Sommet de Nouakchott qui aura lieu en novembre 2023, et de coordonner le processus de préparation dudit Sommet avec la Ligue des États arabes et le pays hôte;
81. **DEMANDE** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, d'informer le Royaume d'Arabie saoudite de la décision EX.CL/Dec.397 XII), qui demande un moratoire sur les nouveaux partenariats ;

3. Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD)

82. **APPROUVE** la proposition faite par le Gouvernement japonais de tenir la prochaine réunion ministérielle de la TICAD à Tokyo (Japon), à une date appropriée en 2024 ;
83. **DEMANDE** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et le gouvernement du Japon, de convenir des dates exactes en 2024 pour la tenue de la réunion ministérielle de la TICAD à Tokyo (Japon) et d'entamer tous les processus préparatoires nécessaires ;

4. Afrique – Inde

84. **DEMANDE** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission et l'Inde, de convenir des dates exactes du 4e sommet Afrique-Inde qui se tiendra au 4e trimestre de 2023 à Addis-Abeba (Éthiopie).

5. Partenariat Afrique-Corée

85. **DEMANDE** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, d'informer la Corée de la décision EX.CL/Dec.397 XII), qui demande un moratoire sur les nouveaux partenariats.

DÉCISION SUR LES RAPPORTS DES COMITÉS TECHNIQUES SPÉCIALISÉS (CTS)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** des rapports des Comités techniques spécialisés (CTS);
 2. **RAPPELLE** la décision EX.CL/Dec.1032(XXXIV) relative au moratoire sur la création de nouveaux organes et bureaux ;
 3. **SOULIGNE** que la présente décision ne devrait pas avoir d'incidences financières, juridiques et structurelles pour l'Union et **INVITE EN OUTRE** les CTS et tous les conseils et réunions techniques au niveau ministériel à s'abstenir d'adopter des structures ou des budgets qui n'ont pas été examinés par les organes délibérants dans le cadre de la procédure habituelle ;
 4. **DEMANDE** à la Commission de faire en sorte que tous les CTS adoptent leurs rapports à la fin de leur réunion.
- I. **QUATRIÈME (4^e) SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DE L'UNION AFRICAINE SUR LA FONCTION PUBLIQUE, LES COLLECTIVITÉS LOCALES, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET LA DÉCENTRALISATION (CTS N°8 de l'UA) – Doc. EX.CL/1438(XLIII)**

Le Conseil exécutif,

5. **PREND NOTE** du rapport de la 4^{ème} session ordinaire du CTS n°8 de l'UA, qui s'est tenue du 29 au 31 août 2022 au Caire (Égypte).
6. **FÉLICITE** la République arabe d'Égypte d'avoir accueilli la quatrième session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la fonction publique, les collectivités locales, le développement urbain et la décentralisation.
7. **APPROUVE** :
 - i) La recommandation concernant la nomination d'un chef d'État de l'Union africaine pour promouvoir la cause de l'urbanisation et du développement durable des établissements humains en Afrique en particulier, et le travail du CTS n°8 de l'UA en général.
8. **DEMANDE** à la CUA de rendre rapidement opérationnel le Conseil supérieur des collectivités locales (HCLA) par la mise en œuvre de la décision Ex.CL/AU/Dec.993(XXXII) du Conseil exécutif de janvier 2018 et de faire rapport à la prochaine session du Conseil exécutif en juin 2024. **CONFIE** à la CUA la responsabilité de lancer le processus de signature de l'accord de siège avec le

pays hôte (Sénégal) et d'élaborer le budget et la structure du Secrétariat du HCLA en vue de les soumettre aux organes délibérants de l'UA pour examen et adoption.

9. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission d'organiser le Forum urbain de l'Union africaine tous les deux ans avant le Forum urbain mondial et d'inviter le Bureau du CTS n°8 de travailler, selon la procédure régulière, sur les questions opérationnelles en prévision du Forum urbain mondial et d'allouer des ressources adéquates à cette fin.
- II. **RAPPORT DE LA 4E SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ DE L'UNION AFRICAINE SUR LA JEUNESSE, LA CULTURE ET LES SPORTS (CTS-JCS4)- Doc. EX.CL/1439(XLIII)**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la quatrième session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur la jeunesse, la culture et les sports (CTS-JCS4), qui s'est tenue du 22 au 26 mai 2023 à Addis-Abeba (Éthiopie).
2. **APPROUVE**
 - i) Les recommandations du rapport de la réunion ministérielle du CTS-JCS4 comme suit :

JEUNESSE

SUR LES RELATIONS ENTRE L'UNION PANAFRICAINE DE LA JEUNESSE (UPJ) ET LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

Les participants à la réunion ont entendu un exposé sur le rapport des experts concernant les relations entre l'UPJ et la CUA.

Après de longues délibérations, les ministres ont adopté la décision suivante :

- i. **FÉLICITE** le Comité ad hoc de la Commission de l'UA pour le travail accompli dans l'exécution de son mandat, et **SE FÉLICITE** du rapport intitulé « Rapport du Comité ad hoc de la Commission de l'UA sur l'Union panafricaine de la jeunesse » et des recommandations qui l'accompagnent ;
- ii. **FÉLICITE** le Royaume du Maroc d'avoir accueilli le siège de l'Union Panafricaine de la Jeunesse ;
- iii. **AFFIRME** que l'UPJ joue un rôle essentiel dans l'organisation de la jeunesse sur le continent ;

- iv. **RECONNAÎT** les défis auxquels l'UPJ a été confrontée dans le passé ainsi que la nécessité de sa revitalisation ;
- v. **DEMANDE** à la Commission d'adopter une approche progressive afin d'aider l'UPJ à se constituer de manière appropriée afin de remédier aux irrégularités électorales.
- vi. **DEMANDE PAR AILLEURS** à la Commission d'entamer un processus de visant à associer l'UPJ à un protocole d'accord afin de se concentrer sur le programme de redynamisation et de réforme.

SUR L'ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR LA JEUNESSE AVANT LE CTS

- vii. **DEMANDE** à la Commission d'œuvrer à la mise en œuvre des recommandations sur l'application accélérée de la Charte africaine de la jeunesse, de l'Initiative *1 Million Next Level*, de la feuille de route sur le dividende démographique, du dialogue continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité, tels qu'adoptés à l'occasion du trente-sixième (36^e) Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, ainsi que sur d'autres priorités continentales en matière de jeunesse.

SUR LE PLAN D'ACTION AFRICAIN POUR L'AUTONOMISATION DES JEUNES 2024 - 2030 : ATTEINDRE 300 MILLIONS DE JEUNES AFRICAINS GRÂCE A L'INITIATIVE 1 MILLION NEXT LEVEL

- viii. **DEMANDE** à la Commission de l'UA de travailler en étroite collaboration avec le Bureau du CTS-JCS4 pour élaborer des stratégies d'accélération de la mise en œuvre de l'Initiative *1 Million Next Level* au niveau des États membres pour son ampleur et de son impact.
- ix. **DEMANDE PAR AILLEURS** à la Commission d'élaborer un rapport annuel et un tableau de bord sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme *1 Million Next Level* par les États membres, les partenaires, les organisations de jeunesse et les parties prenantes.

SUR LA PRÉSENTATION DU FONDS AFRICAIN POUR LA JEUNESSE

- x. **DEMANDE** à la Commission de l'UA et à l'ADUA-NEPAD de définir les modalités de coopération concernant les mécanismes de financement des femmes et des jeunes de l'Union africaine et de faire rapport de manière régulière sur la mise en œuvre de la décision.

CULTURE

SUR LE GRAND MUSÉE DE L'AFRIQUE (GMA) : UN PROJET PHARE DE L'AGENDA 2063 DE L'UA

- xi. **FÉLICITE** la République algérienne démocratique et populaire et la Commission de l'UA pour le lancement réussi du site temporaire du Grand musée de l'Afrique (GMA) et pour l'organisation de la première exposition continentale du GMA intitulée : « La musique, cœur battant de l'Afrique ».
- xii. **DEMANDE** aux États membres d'appuyer la Commission de l'UA et l'Algérie dans la mobilisation des ressources et des activités de plaidoyer/sensibilisation en faveur de la mise en œuvre intégrale du Grand musée de l'Afrique (GMA) : Un projet phare de l'Agenda 2063 de l'UA ;
- xiii. **SOULIGNE** la nécessité de renforcer l'idée de créer des musées satellites liés au Grand Musée de l'Afrique (GMA) dans les différentes régions du continent pour compléter les activités du GMA, ainsi que dans le cadre du deuxième Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA.

SUR LA COMMISSION AFRICAINE DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINÉMA (CAAC)

- xiv. **DEMANDE** à la Commission de l'UA et au Kenya d'accélérer le lancement du Secrétariat temporaire de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (CAAC), ainsi que la nomination de son personnel, conformément à l'Accord de siège, pour permettre au Secrétariat temporaire de jouer son rôle dans le développement et la promotion de l'économie créative de l'audiovisuel et du cinéma sur le continent ;
- xv. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de continuer à plaider en faveur de la ratification du Statut de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (CAAC).

SUR LE PLAN D'ACTION RÉVISÉ DE L'UA SUR LES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

- xvi. **APPROUVE** le Plan d'action révisé de l'UA sur les industries culturelles et créatives et **DEMANDE** à la Commission de l'UA de le vulgariser et de plaider en faveur de sa mise en œuvre par les États membres.
- xvii. **DEMANDE EN OUTRE** aux États membres d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action révisé de l'UA sur les industries culturelles et créatives en exploitant son outil de suivi après les dix (10) premières années de mise en œuvre.
- xviii. **ENCOURAGE** les États membres à accélérer le processus de mise en œuvre de la décision AU/Dec.772 de la Conférence sur l'allocation de 1% des budgets nationaux aux secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et des industries créatives d'ici à 2030.

SUR LE PROJET DE POSITION AFRICAINE COMMUNE (PAC) SUR LA RESTITUTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES

- xix. **APPROUVE** le projet de Position africaine commune (PAC) sur la restitution des ressources patrimoniales et **DEMANDE** aux États membres d'**UTILISER** la Position africaine commune comme un outil puissant dans les négociations pour la restitution des biens culturels et du patrimoine faisant l'objet d'un trafic illicite et pour lutter contre le trafic illicite des biens culturels sur le continent ;
- xx. **DEMANDE** à la Commission de l'UA, avec l'appui de la Fondation pour une société ouverte (*Open Society Foundation- OSF*) et d'autres partenaires, d'élaborer un plan de mise en œuvre de la Position africaine commune qui permettra le suivi et l'évaluation de la restitution des ressources patrimoniales sur le continent. Ce plan doit également guider les systèmes et les structures d'accueil nécessaires à la réception des ressources patrimoniales rapatriées/restituées sur le continent.

SUR L'ACADÉMIE AFRICAINE DES LANGUES (ACALAN)

- xxi. **APPROUVE** l'élaboration d'un projet sur la Décennie des langues africaines parallèlement à la Décennie internationale des langues autochtones des Nations Unies 2022 – 2032, qui doit être mise en œuvre dans le cadre du mandat et des programmes de l'ACALAN ;
- xxii. **APPROUVE** également le changement de dates pour la commémoration de la Semaine des langues africaines (SLA) qui doit avoir lieu du 21 au 28 février de chaque année ;
- xxiii. **DEMANDE** à la Commission de mettre en œuvre la décision Assembly/AU/Dec796 (XXXIV), adoptée lors de la 34^e Session ordinaire de la Conférence tenue le 24 février 2021 sur l'utilisation du Kiswahili comme langue officielle de l'Union africaine, et de promouvoir le Kiswahili comme langue de communication au sens large en Afrique ; **DEMANDE EN OUTRE** que l'ACALAN et les autres institutions concernées soient soutenues financièrement dans leurs efforts de mise en œuvre effective de la Décision Assembly/AU/Dec796 (XXXIV) visant à promouvoir de manière efficace le kiswahili comme langue de travail de l'UA et langue de communication élargie en Afrique ;
- xxiv. **DEMANDE** à l'ACALAN de réviser le Plan d'action pour les langues en Afrique afin d'y inclure la Décision de la Conférence Assembly/AU/Dec796 (XXXIV) sur le kiswahili comme langue de travail de l'UA et langue de communication élargie en Afrique.

SUR LE CENTRE D'ÉTUDES LINGUISTIQUES ET HISTORIQUES PAR TRADITION ORALE (CELHTO)

- xxv. **RAPPELLE** la décision EX.CL/Dec1032 (XXXIV) sur l'adoption des décisions de la troisième session ordinaire du CTS-JCS 3, tenue à Alger (Algérie), en 2018, et qui inclut une recommandation pour le CELHTO d'élaborer son statut, pour examen et approbation par les organes politiques de l'UA ; **DEMANDE** au CELHTO de poursuivre les consultations visant à peaufiner le projet de statut et de suivre la procédure régulière pour validation et approbation. Cela doit se faire sans aucune autre incidence financière pour les États membres ;
- xxvi. **DEMANDE** aux États membres de promouvoir les traditions orales de l'Afrique étant donné que celles-ci contribuent à l'identité africaine et permettent à l'Afrique de documenter sa véritable histoire ;

SUR L'ÉTUDE RELATIVE À LA PROMOTION DU TRAVAIL DÉCENT DANS LE SECTEUR DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES EN AFRIQUE

- xxvii. **APPROUVE** l'étude sur la promotion du travail décent dans le secteur de l'économie créative sur le continent ;
- xxviii. **DEMANDE** aux États membres, à l'OIT, à l'UNESCO et à la Commission de l'UA de collaborer davantage dans la finalisation, l'approbation et la mise en œuvre du Programme *CREATE* conformément à l'étude ; **DEMANDE ÉGALEMENT** aux ministères chargés de la jeunesse, de la culture et du travail de travailler en étroite collaboration avec l'OIT, l'UNESCO et la Commission de l'UA pour la finalisation, l'approbation et la mise en œuvre ultérieure du programme *CREATE* ;
- xxix. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de l'UA, en collaboration avec l'OIT et l'UNESCO, d'explorer les possibilités et les moyens d'intégrer les stratégies de travail décent dans le Plan d'action révisé de l'UA sur les industries culturelles et créatives.

SUR LE PROGRAMME *CREATIVE AFRICA NEXUS* (CANEX)

- xxx. **FÉLICITE** AFREXIM Bank pour la promotion et le soutien au développement de l'économie créative sur le continent grâce au Programme *Creative Africa Nexus* (CANEX) ;
- xxxi. **ENCOURAGE** les États membres à adopter des politiques d'incitation fiscale pour le secteur du cinéma et de l'audiovisuel afin de soutenir le développement des secteurs qui promeuvent également la croissance économique dans le tourisme, l'investissement dans les infrastructures, ainsi que les services d'accueil ;

- xxxii. **ENCOURAGE ÉGALEMENT** les États membres à élaborer des politiques qui promeuvent la protection de la propriété intellectuelle africaine, afin d'encourager une commercialisation durable de la propriété intellectuelle sur le continent ;
- xxxiii. **RECOMMANDE** aux États membres de soutenir la construction de parcs industriels dans les zones économiques spéciales afin de développer le secteur de l'habillement et du textile en augmentant la capacité de production.

SUR LE FONDS AFRICAIN DU PATRIMOINE MONDIAL (AWHF)

- xxxiv. **RAPPELLE** la Déclaration de la 33e Session ordinaire de la Conférence de l'Union sur le Fonds africain pour le patrimoine mondial (Assembly/AU/Decl.4XXXII), qui **DEMANDE** aux États membres de soutenir les activités du Fonds africain pour le patrimoine mondial afin de lui permettre de remplir son mandat sur le continent ; **DEMANDE PAR AILLEURS** à l'AWHF de soutenir les États membres qui n'ont pas de sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial à savoir : Burundi, Comores, Djibouti, Libéria, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud et Eswatini, à proposer l'inscription d'au moins un (1) site sur la liste du patrimoine mondial d'ici à 2026 ;

SUR L'OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES EN AFRIQUE (OCPA)

- xxxv. **ENCOURAGE** les États membres à réviser leurs politiques culturelles nationales à la lumière de la Charte de la renaissance culturelle, qui est entrée en vigueur en octobre 2020.
- xxxvi. **PREND NOTE** de l'offre faite par le Royaume du Maroc d'abriter le siège du Comité des capitales africaines de la culture ; **DEMANDE** au Comité des capitales africaines de la culture de finaliser le programme qui doit désigner sur un cycle de trois (3) ans une ville africaine comme capitale africaine de la culture avec des critères définis, et de faire rapport sur l'état d'avancement à la cinquième session du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport (CTS-JCS5).

SUR LE PROJET SELAM

- xxxvii. **DEMANDE** à la Commission de l'UA et aux États membres de soutenir le projet *Connect for Culture Africa* (CfCA) 2023-2027 de l'Organisation non gouvernementale SELAM, un projet panafricain sur la promotion de l'économie créative du continent ; **DEMANDE EN OUTRE** aux initiateurs du Projet *Connect for Culture Africa* de travailler en étroite collaboration avec

la Commission de l'UA dans le cadre du plaidoyer pour la mise en œuvre de la décision AU/Dec.772 (XXXIII.....) sur l'allocation de 1 % des budgets nationaux aux secteurs des arts, du patrimoine culturel et des industries créatives d'ici à 2030.

SUR LE SPORT

POLITIQUE RÉVISÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SPORT EN AFRIQUE 2023-2033

- i. **APPROUVE** la Politique pour le développement durable du sport en Afrique 2023-2033 ;
- ii. **DEMANDE** aux États membres et à l'ensemble du mouvement sportif africain d'adopter et d'harmoniser la Politique de l'UA pour le développement durable des sports en Afrique.

SUR LE COMITÉ CONSULTATIF DU CONSEIL DU SPORT DE L'UA

- iii. **APPROUVE** la création du Comité consultatif du Conseil du sports de l'UA et du Comité technique sur le sport au service du développement.
- iv. **DEMANDE** aux régions d'aligner leurs statuts sur celui du Conseil du sport de l'UA, qui est le statut principal.
- v. **DEMANDE EN OUTRE** aux États membres de participer aux réunions des régions du Conseil du sport de l'UA et de jouer un rôle actif dans les activités des régions.
- vi. **PRIE INSTAMMENT** les États membres qui doivent des arriérés sous forme de contributions au Conseil suprême des sports en Afrique (CSSA) dissous, de s'acquitter de leurs arriérés.
- vii. **DEMANDE** aux États membres et aux parties prenantes du sport d'élaborer une législation qui protège les athlètes, les administrateurs, les spectateurs et les membres du public impliqués dans les environnements sportifs.

SUR LE RAPPORT DE L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE SUR L'AFRIQUE

- viii. **APPROUVE** la contribution des États membres à l'Agence mondiale antidopage selon le barème des contributions actuel de l'UA ;
- ix. **CONFIRME** l'Égypte en qualité de troisième membre du Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage pour la période 2023-2025, aux côtés de Madagascar et du Ghana ;
- x. **EXHORTE** les États membres à s'acquitter de leurs contributions à l'Agence mondiale antidopage en temps opportun ;
- xi. **ENCOURAGE** les États membres à élaborer des lois antidopage et à veiller à ce qu'ils consultent l'Agence mondiale antidopage avant toute adoption officielle afin de garantir la conformité avec le Code antidopage de l'AMA ;
- xii. **APPROUVE** la représentation des membres au Conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage comme suit : le Botswana en remplacement du Ghana pour la *période 2024-2026, la République démocratique du Congo en remplacement de Madagascar en 2025, la Tanzanie en remplacement de l'Égypte en 2026 et la Zambie en remplacement du Botswana en 2027.

SUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DES JEUX AFRICAINS

- xiii. **DEMANDE** à toutes les parties impliquées dans les Jeux africains : pays hôtes, pays participants et partenaires de respecter et de se conformer aux statuts du Conseil du sport de l'UA qui a été approuvé par la Conférence de l'Union africaine en janvier 2016.
- xiv. **DEMANDE ÉGALEMENT** aux États membres de manifester leur intérêt à accueillir la 14ème édition des Jeux africains en 2027 et la 15ème édition des Jeux africains en 2031 ;
- xv. **APPELLE** à la signature du Protocole d'accord des Jeux africains entre la Commission et les pays hôtes au moins huit (8) ans avant les Jeux, afin de donner suffisamment de temps aux États membres pour se préparer aux Jeux.
- xvi. **DEMANDE PAR AILLEURS** aux États membres d'honorer leurs engagements et de s'acquitter de leurs obligations financières comme l'exigent les règlements pour la participation aux Jeux africains.
- xvii. **PRIE INSTAMMENT** les régions de développement du Conseil du sport de l'UA de continuer à organiser des Jeux régionaux de la jeunesse et des seniors qui favorisent les parcours de développement des entraîneurs et

des athlètes, afin qu'ils puissent se qualifier aux Jeux africains et aux autres compétitions internationales.

SUR LA TREIZIÈME (13E) ÉDITION DES JEUX AFRICAINS D'ACCRA 2023 (QUI SE DÉROULERONT EN 2024).

- xviii. **DEMANDE** aux États membres de confirmer d'urgence leur participation, la sélection des codes sportifs et la nomination du Chef de mission pour la 13ème édition des Jeux africains 2023.
- xix. **DEMANDE PAR AILLEURS** aux États membres de soutenir la République du Ghana dans le cadre des préparatifs et de l'organisation des Jeux.
- xx. **EXHORTE** le pays hôte et les autres parties prenantes à l'organisation des Jeux à se conformer au protocole d'accord pour l'organisation des Jeux africains, aux instruments directeurs, aux calendriers et à la feuille de route convenus.
- xxi. **INVITE** le Bureau du CTS-JCS d'effectuer des visites dans les pays hôtes des Jeux africains pour évaluer l'état d'avancement des préparatifs des Jeux africains. Les membres du Bureau doivent prendre à leur charge les frais de mission.

SUR LE « PROGRAMME FOOTBALL POUR LES ÉCOLES » DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE FOOTBALL ASSOCIATION (FIFA) ET LE CHAMPIONNAT AFRICAIN DE FOOTBALL SCOLAIRE DE LA CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL (CAF)

- xxii. **APPELLE** au renforcement de la collaboration entre l'UA, la FIFA et la CAF ;
- xxiii. **INVITE** les États membres à appuyer la mise en œuvre du Programme de football pour les écoles de la FIFA et du Championnat d'Afrique de football pour les écoles de la CAF afin de promouvoir la participation de masse, le développement d'un football de qualité, les aptitudes à la vie quotidienne et à l'éducation aux valeurs sociales, conformément aux aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA : *l'Afrique que nous voulons*.

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR
LA DÉFENSE, LA SÛRETÉ ET LA SÉCURITÉ (CTSDSS) Doc.
EX.CL/1440(XLIII)**

Le Conseil exécutif,

1. **SE FÉLICITE** de la convocation de la 15^e réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (CTSDSS) qui s'est tenue du 9 au 12 mai 2023 à Addis-Abeba, (Éthiopie) ;
2. **PREND NOTE** du rapport de la 15^e réunion ordinaire du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité et **SE FÉLICITE** des résultats et les recommandations qui y sont contenus, notamment le Protocole d'accord entre l'Union africaine et les Communautés Economiques Régionales/Mécanismes Régionaux (CER/MR) sur la Force africaine en attente (FAA) ; le Cadre stratégique de l'Union africaine pour la conformité et la responsabilité dans les Opérations de Soutien à la Paix (OSP), la Politique de l'Union africaine sur la protection des civils dans les Opérations de Soutien à la Paix, et la Politique de l'Union africaine sur la présélection et la sélection du personnel dans les OSP, telles qu'annexées sans aucune incidence financière pour la Commission de l'UA, sous réserve des règles et procédures pertinentes. À cet égard, recommande les résultats et les recommandations du rapport à la Conférence, pour examen et adoption.

**DÉCISION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE
CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAf) ET LE THÈME DE L'ANNÉE 2023 – «
ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZLECAf » – Doc.
EX.CL/1441(XLIII)**

Le Conseil exécutif,

1. **RAPPELLE** la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.861(XXXVI) sur le thème de l'année « *Accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf* » et la décision EX.CL/Dec.1202(XLII) sur le rapport du Secrétariat de la ZLECAf de février 2023 ;
2. **PREND NOTE** du rapport du Secrétariat de la ZLECAf et des recommandations qu'il contient sur la célébration du thème de l'Année 2023 ;
3. **DEMANDE** aux Communautés économiques régionales (CER), aux institutions financières africaines et aux autres partenaires de développement de soutenir la deuxième (2^e) Initiative de commerce guidé de la ZLECAf, l'approche de corridor dans la facilitation des échanges et d'autres initiatives en cours visant à stimuler le commerce intra-africain ;
4. **DEMANDE EN OUTRE** au Secrétariat de la ZLECAf de continuer à soutenir la négociation des instruments juridiques en suspens ; de mettre en œuvre la Stratégie du secteur privé de la ZLECAf ainsi que l'Accord de siège avec le pays hôte ;
5. **CHARGE** le Secrétariat de la ZLECAf de s'engager dans des activités génératrices de recettes et de mobilisation de ressources pour faciliter la mise en œuvre intégrale de la Zone de libre-échange continentale et de faire rapport, tel que le précise le Règlement financier révisé ;
6. **CHARGE EN OUTRE** le Secrétariat de la ZLECAf de continuer à suivre la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale et de présenter un rapport actualisé à la 44^e session ordinaire du Conseil exécutif en février 2024.

**DÉCISION SUR LA FINALISATION DE LA NOTE CONCEPTUELLE ET DE LA
FEUILLE DE ROUTE DU THÈME DE L'UNION AFRICAINE DE L'ANNÉE 2024
RELATIF À L'ÉDUCATION - Doc. EX.CL/1443(XLIII)**

Le Conseil exécutif,

1. **RAPPELLE** la décision de la Conférence AU/Dec.864(XXXVI) sur le thème de l'année 2024 relatif à l'éducation ;
2. **PREND NOTE** du projet de note conceptuelle et du projet de feuille de route soumis par la Commission de l'UA et des observations et suggestions formulées par le COREP ;
3. **DEMANDE** à la Commission de finaliser la note conceptuelle et la feuille de route et de les partager avec les États membres à travers une réunion du CST-ESTI avant leur soumission finale au Conseil exécutif au cours de sa prochaine session de février 2024 ;
4. **CHARGE** la Commission de s'engager dans la mobilisation des ressources afin de faciliter la mise en œuvre de la feuille de route prévue.

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA SÉANCE CONJOINTE ENTRE LE COMITÉ
MINISTÉRIEL SUR LE BARÈME DES CONTRIBUTIONS ET LES CONTRIBUTIONS
ET LE COMITÉ DES QUINZE MINISTRES DES FINANCES (F15)
EX.CL/1444(XLIII)**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la séance conjointe entre le Comité ministériel sur le barème des contributions et les contributions et le Comité des quinze ministres des Finances (F15), tenue le 10 juillet 2023 ;
 - a. **Sur l'état des contributions des États membres au budget ordinaire et au Fonds pour la paix :**
2. **RAPPELLE** la décision **Assembly/AU/Dec.802(XXXIV)** de février 2021 à Addis-Abeba (Éthiopie), par laquelle la Conférence décide de déléguer ses pouvoirs au Conseil exécutif afin d'appliquer le régime de sanctions de l'UA, conformément aux dispositions de l'article 23 (1) de l'Acte constitutif et de l'article 36 du Règlement intérieur de la Conférence ;
3. **FÉLICITE** les États membres pour leur contribution d'un montant de **131 336 144,73 dollars américains**, soit **64%** des contributions statutaires de 205 000 000 dollars américains prévue au titre du budget ordinaire de l'exercice 2023 ;
4. **FÉLICITE ÉGALEMENT** les États membres pour avoir contribué, depuis 2017, à hauteur de **306 626 600,65 dollars américains** au Fonds de l'UA pour la paix, ce qui démontre ainsi un niveau élevé d'engagement de l'Union à rendre le Fonds pleinement fonctionnel. À cet effet, **FÉLICITE AUSSI** la République de Côte d'Ivoire, la République de Guinée équatoriale, la République d'Érythrée, la République fédérale démocratique d'Éthiopie, la République gabonaise, la République de Gambie, la République du Kenya, le Royaume du Maroc, la République du Mozambique, République de Namibie, République du Niger, République du Nigeria, République du Rwanda, République des Seychelles, République de Sierra Leone, République unie de Tanzanie, République de Zambie et République du Zimbabwe pour avoir versé des contributions intégrales au Fonds pour la paix au cours de la période de mise en recouvrement 2017-2023 ;
5. **FÉLICITE PAR AILLEURS** les États membres qui ont versé l'intégralité de leurs contributions au titre de l'exercice 2023 et **ENCOURAGE** les États membres à verser l'intégralité de leurs contributions, et ce, conformément à l'article 23(1) du Règlement financier de l'UA, en tenant compte des différences entre les exercices financiers des États membres ;

6. **DÉCIDE** d'imposer des sanctions aux États membres ci-après qui ont accusé du retard dans le paiement de leurs contributions :
 - a. **Sanctions d'avertissement** : Bénin, Cabo-Verde, République centrafricaine, Congo, Eswatini, Guinée-Bissau, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Nigeria, Soudan du Sud, Togo.
 - b. **Sanctions complètes** : Guinée, Sao Tomé et Principe
7. **DEMANDE** à la Commission d'accélérer la mise en œuvre du cadre pluriannuel de planification et d'élaboration de budget afin de permettre aux États membres de planifier leurs contributions annuelles et aux partenaires internationaux de planifier leurs engagements en faveur des budgets de l'Union africaine ;
 - b. **Concernant les États membres qui, en raison de circonstances de force majeure, sont, de manière temporaire, dans l'incapacité de verser leurs contributions statutaires**
8. **RAPPELLE** la décision **EX.CL/Dec.1071(XXXV)** de juillet 2019 qui passe en revue la situation sécuritaire et politique de la Somalie et de la Libye et suspend l'imposition de sanctions pour non-paiement des contributions, et qui demande à la Commission de consulter les deux pays pour s'accorder sur un plan de paiement afin d'apurer les arriérés dans un délai de quatre (4) ans, à compter de l'adoption de ladite décision.
9. **RAPPELLE PAR AILLEURS** la décision **Assembly/AU/Dec.752(XXXIII)** de février 2020 qui prend note des demandes formulées par la République du Burundi et des difficultés rencontrées par le pays pour s'acquitter de ses contributions annuelles à l'Union, et de la demande formulée à la Commission de mener des discussions avec les États membres qui éprouvent des difficultés à s'acquitter de leurs contributions à l'Union et les États qui ont des arriérés depuis deux (2) ans ou plus, afin de convenir d'un plan de paiement pour l'apurement de leurs arriérés ;
10. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la décision **EX.CL/Dec.1119(XXXVIII)** de février 2021 qui prend note de la demande faite par la République du Soudan relative à la nécessité de revoir sa contribution et demande à la Commission de mener des consultations avec la République du Soudan sur la base du barème des contributions applicable afin de convenir d'un plan de paiement pour apurer les arriérés dès que possible, dans un délai de quatre (4) ans, à compter de l'adoption de ladite décision ;
11. **RAPPELLE** la décision **Assembly/AU/Dec.802(XXXIV)** de février 2021 qui approuve les plans de paiement de la République de Somalie et de la République du Burundi en vue de l'apurement de leurs arriérés de contributions ;

12. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la décision **EX.CL/Dec.1138(XXXIX)** d'octobre 2021 qui exhorte l'État de Libye et la République du Soudan à conclure leurs consultations avec la Commission afin de convenir de leurs plans de paiement respectifs pour régler leurs arriérés et de faire rapport au Conseil exécutif en février 2022 ;
13. **RAPPELLE PAR AILLEURS** la décision **Assembly/AU/Dec.838(XXXV)** de février 2022 qui décide, à titre exceptionnel et compte tenu de la situation complexe bien connue qui prévaut depuis longtemps en Libye, qu'après le paiement intégral par cet État de 50% de ses arriérés, la Commission doit annuler les 50% des contributions au budget ordinaire dues à l'organisation ;
14. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision **EX.CL/Dec.1185(XLI)** de juillet 2022 dans laquelle le Conseil exécutif, **conscient** de l'absence de progrès accomplis dans la conclusion d'un plan de paiement entre la Commission et la République du Soudan sur le paiement des arriérés de cet État membre, **EXHORTE** les deux parties à conclure d'urgence les consultations sur ladite question et à faire rapport au Conseil exécutif en février 2023.
15. **RAPPELLE AUSSI** la décision **EX.CL/Dec.1213(XLII)** de février 2023 qui note avec satisfaction les efforts consentis par l'État de Libye pour apurer ses arriérés (a payé un montant de 15 376 866,54 dollars américains sur des arriérés s'élevant à 64 945 479 dollars américains au moment où la décision a été prise en février 2022), et encourage l'État membre à régler les 50 % de ses arriérés conformément à la décision **Assembly/AU/Dec.838. (XXXV)** pour que la Commission procède à l'annulation nécessaire des 50% restants de ses arriérés, et note également avec préoccupation l'accumulation des arriérés de la République du Soudan aux budgets de l'Union et encourage aussi vivement la Commission et la République du Soudan à convenir d'urgence d'un plan de paiement et à faire rapport au Conseil exécutif en juillet 2023 ;
16. **NOTE AVEC PRÉOCCUPATION** que la République du Burundi et la République de Somalie n'ont pas respecté les calendriers de transfert de fonds pour apurer leurs arriérés et **ENCOURAGE VIVEMENT** les deux États membres à respecter les plans de paiement convenus ;
17. **EXHORTE** l'État de Libye d'intensifier ses efforts afin de régler les 50 % de soldes afin que la Commission puisse procéder à l'annulation nécessaire des 50 % restants de ses arriérés, et de convenir d'un plan de paiement avec la Commission pour le paiement des arriérés accumulés au titre des exercices antérieurs depuis l'adoption de la décision ;
18. **SOULIGNE** la nécessité pour la Commission et la République du Soudan de s'accorder d'urgence sur un plan de paiement et de faire rapport au Conseil exécutif en février 2024 ;

c. Sur le barème des contributions de l'Union africaine qui doit être appliqué pour la période 2024-2026

19. **RAPPELLE** la décision **EX.CL/Dec.1138(XXXIX)** d'octobre 2021 qui demande à la Commission, avec l'appui des experts du Comité des quinze ministres des Finances (F15), d'accélérer le processus d'élaboration du nouveau barème des contributions qui doit être appliqué pour la période 2023-2025 et de présenter des propositions pour examen et adoption par les organes politiques en février 2022 ;
20. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision **EX.CL/Dec.1162 (XL)** de février 2022 qui prend note du rapport de la séance conjointe entre le Comité ministériel sur le barème des contributions et les contributions et le Comité des quinze ministres des finances (F15) sur l'élaboration du nouveau barème des contributions et de la recommandation d'accorder davantage de temps à la Commission et aux experts du F15 afin de recueillir des données supplémentaires qui, dans le contexte de la pandémie Covid-19, refléteront mieux la capacité de paiement des États membres et pour que les consultations régionales nécessaires soient menées, et qui prend également note de la recommandation faite à la Conférence de prolonger le barème de l'exercice 2020-2022 d'une année jusqu'en 2023 ;
21. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la décision **Assembly/AU/Dec.838(XXXV)** de février 2022 dans laquelle la Conférence décide de prolonger l'application de l'actuel barème des contributions 2020-2022 d'un exercice jusqu'en 2023 ;
22. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision de la Conférence **EX.CL/Dec.1185(XLI)** de juillet 2022 qui prend note de la feuille de route convenue par la Commission et le F15 sur l'élaboration du nouveau barème des contributions et conformément à la décision **Assembly/AU/Dec.838(XXXV)**, et qui demande à la Commission, avec le soutien du F15, d'élaborer le nouveau barème des contributions qui doit être appliqué au titre de l'exercice 2024-2026 et, suivant la procédure régulière, de le présenter à la Conférence pour adoption en février 2023, notamment les consultations pertinentes.
23. **RAPPELLE PAR AILLEURS** la décision **EX.CL/Dec.1213 (XLII)** de février 2023 qui prend note des trois options proposées dans le cadre du nouveau barème des contributions de l'UA (qui succède à l'ancien barème) au titre de la période 2024-2026, qui approuve la demande des États membres de disposer d'un délai supplémentaire pour mener de nouvelles consultations avec les experts compétents dans leurs capitales respectives, conscients des défis sur les plans social et économique persistants dans le contexte de la pandémie du Covid-19, des effets du conflit entre la Russie et l'Ukraine, des pressions inflationnistes, de l'explosion de la dette et des conséquences néfastes croissants des changements climatiques, entre autres facteurs, qui ont une incidence sur la capacité de paiement des États membres, et qui demande en outre à la Commission et aux experts du F15 de convenir d'une feuille de route pour mener des consultations

régionales nécessaires et, suivant une procédure régulière, de présenter une option unique pour examen et adoption par le Conseil exécutif en juillet 2023 ;

24. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision **Assembly/AU/Dec.863(XXXVI)** de février 2023 qui décide de déléguer au Conseil exécutif le pouvoir d'adopter le nouveau barème des contributions en juillet 2023 ;
25. **PREND NOTE** de la recommandation de maintenir le barème des contributions de l'Union africaine au titre de la période 2020-2023 et **DÉCIDE** de maintenir ce barème afin qu'il soit appliqué au cours de l'exercice 2024-2026 ;
 - d. **Sur la question des contributions statutaires au Fonds pour la paix par les six États membres de la région du Nord qui ont émis des réserves :**
26. **RAPPELLE** la décision **EX.CL/Dec.1119(XXXVIII)**, qui donne mandat à la Commission de poursuivre les consultations bilatérales avec les pays conformément aux réserves émises sur la décision EX.CL/Dec.1100(XXXVII) sur l'application du barème des contributions au budget ordinaire dans le cadre de la mise en recouvrement des contributions des États membres au Fonds de l'UA pour la paix, en vue de mettre en place un mécanisme adéquat de mise en recouvrement des contributions au Fonds de l'UA pour la paix, pour autant que cela n'affecte pas le consensus déjà atteint sur la question et les réserves émises à cet effet ;
27. **RAPPELLE PAR AILLEURS** la décision **EX.CL/Dec.1162(XL)**, qui prend note de la proposition formulée par les six (6) États membres de la région du Nord qui ont exprimé des réserves sur la décision **EX.CL/Dec.1100 (XXXVII)** relative à l'utilisation du barème des contributions au budget ordinaire dans l'évaluation des contributions des États membres au Fonds de l'UA pour la paix et ses incidences sur la dotation totale du Fonds de l'UA pour la paix ; qui demande à la Commission de travailler en étroite collaboration avec le F15 et le Bureau du Conseiller juridique pour analyser les propositions formuler et leurs incidences ; qui recommande des solutions conformément au cadre juridique de l'Union ; et qui demande en outre à la Commission, sur la base des solutions recommandées, de poursuivre les consultations avec les États membres concernés du Nord et d'autres régions afin de convenir d'un mécanisme de contributions au Fonds pour la paix et d'en faire rapport au Conseil exécutif en juillet 2022 ;
28. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la décision **EX.CL/Dec.1213(XLII)** de février 2023 qui prend note des conclusions des consultations régionales menées par la Commission sur la question de la mise en recouvrement des contributions des États membres au Fonds pour la paix qui approuve la recommandation relative à la mise en recouvrement les contributions au Fonds pour la paix, pour les États membres ayant émis des réserves, conformément à leur proposition dont le Conseil exécutif a pris note dans sa décision **EX.CL/Dec.1162 (XL)** de février 2022

et qui demande en outre à la Commission et aux six (6) pays de la région du Nord de s'accorder rapidement sur les plans de paiement des contributions non versées au Fonds pour la paix et de soumettre le rapport final au Conseil exécutif en juillet 2023, et suivant la procédure établie ;

29. **FÉLICITE** la République algérienne démocratique et populaire et la République islamique de Mauritanie d'avoir contribué pleinement au Fonds pour la paix et **FÉLICITE ÉGALEMENT** les pays de la région du Nord qui ont convenu des modalités de paiement des contributions restées en souffrance au Fonds pour la paix, et **DEMANDE** à la Commission d'accélérer la conclusion des plans de paiement et de faire rapport au Conseil exécutif en février 2024 ;
30. **DEMANDE** à la Commission d'assurer de rendre pleinement fonctionnel le rôle du Comité des quinze ministres des finances (F15), conformément à l'article 94 du Règlement financier de l'Union africaine, notamment la supervision du Fonds pour la paix et des fonds spéciaux ;
31. **DEMANDE ENFIN** à la Commission, par le biais du Secrétariat du Fonds pour la paix, d'étudier les modalités de mobilisation de contributions volontaires auprès des États membres et de contributions du secteur privé africain comme recommandation pour combler le déficit d'un montant de 28 136 379,12 dollars sur la dotation de 400 millions de dollars américains, et de faire rapport au Conseil exécutif en février 2024.

DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ DES QUINZE MINISTRES DES FINANCES (F15) – Doc. EX.CL/1445(XLIII)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la réunion du Comité des Quinze ministres des Finances (F15), tenue le 10 juillet 2023.
 - a. **Sur le budget 2024 de l'Union africaine :**
2. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.578(XXV) adoptée en juin 2015 à Johannesburg sur les objectifs de l'Union africaine en matière d'autofinancement, en vertu desquelles les États membres financent : 100% du budget de fonctionnement de l'Union ; 75% du budget - programme de l'Union; et 25% du budget des opérations de soutien à la paix de l'Union.
3. **RAPPELLE** la décision EX.CL/Dec.1186(XLI) de juillet 2022 dans laquelle le Conseil exécutif a décidé, dans le cadre de la réforme en cours, d'instituer un moratoire sur la création de nouvelles structures et a demandé au F15 de fournir le soutien technique nécessaire à la restructuration et la rationalisation prochaines des organes et bureaux de l'UA hors Siège, dans le cadre d'un exercice visant à rendre l'Union africaine plus efficiente et efficace et mieux adaptée à ses priorités.
4. **CHARGE** la Commission d'entreprendre une analyse approfondie des risques qui pèsent sur la viabilité budgétaire de l'Union africaine, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme et de la nouvelle structure de l'UA ainsi que la création de nouveaux organes.
5. **SOULIGNE** qu'il est nécessaire que la Commission définisse les priorités pour le financement des programmes et activités de l'Union africaine, c'est-à-dire qu'elle assure un équilibre entre la flexibilité dont elle doit faire preuve pour répondre à ses obligations financières annuelles et la priorité qu'elle doit accorder à l'efficacité de l'Union.
6. **SOULIGNE** que les indicateurs de performance clés de la plupart des organes et départements doivent être revus pour répondre à la préoccupation récurrente de faire en sorte que les programmes de l'UA donnent des résultats tangibles au niveau national notamment en ce qui concerne les aspirations de l'Agenda 2063 et **INVITE** la Commission à mettre au point des indicateurs de performance clés pour suivre l'exécution du budget en tenant compte des incidences financières de ses activités et programmes.
7. **DEMANDE** à la Commission d'aligner les efforts de mobilisation des ressources sur le cycle de planification budgétaire pluriannuelle et **PREND ACTE** du fait qu'il

est nécessaire d'assurer le lien et la cohérence entre le budget de fonctionnement et le budget-programme.

8. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission, avec l'appui des experts du F15, de mener une étude sur les fonds spéciaux de l'UA et de soumettre rapport aux organes délibérants en février 2024, assorti de recommandations sur la rationalisation des fonds spéciaux.
9. **INVITE** l'Union à se montrer plus judicieuse dans l'utilisation et la destination des ressources et, s'il est établi que davantage de ressources pourraient être nécessaires, à les justifier en fonction des besoins prioritaires et d'une meilleure appréciation des difficultés économiques que connaissent les États membres.
10. **INVITE EN OUTRE** la Commission et le F15 à réfléchir à de nouvelles stratégies pour atteindre les objectifs de financement de Johannesburg, notamment en puisant dans les ressources des institutions africaines et du secteur privé africain, entre autres sources de financement.
11. **SALUE** le travail important accompli par le F15 et **SOULIGNE** qu'il est nécessaire que le Comité soit autonome dans l'élaboration et la présentation de ses propres rapports au Conseil exécutif, conformément aux décisions pertinentes de l'Organe délibérant.

b. Sur le projet de règlement intérieur du F15 :

12. **RAPPELLE** le paragraphe 2 de l'article 94 du Règlement financier de l'Union africaine qui stipule que le Comité élabore son règlement intérieur, qui est adopté par la Conférence.
13. **RAPPELLE EN OUTRE** la décision EX.CL/Dec.1186(XLI) qui demande au Comité des quinze ministres des finances (F15) de poursuivre et de finaliser les consultations sur son projet de règlement intérieur en vue de sa présentation aux organes délibérants, en février 2023, précisant que le F15 doit être composé de trois (3) États membres par région, qui seront constitués sur la base des principes d'égalité de souveraineté, de rotation et de solidarité conformément à la pratique établie et **RAPPELLE EN OUTRE** la décision EX.CL/Dec.1212(XLII) de février 2023 qui prend note des progrès accomplis dans la finalisation du règlement intérieur et des recommandations formulées sur la question et demande au F15 d'accélérer le processus de finalisation de son projet de règlement intérieur en vue de le soumettre aux organes délibérants en juillet 2023 ;
14. **PREND NOTE** des recommandations formulées sur cette question et **DEMANDE** au Comité des quinze ministres des Finances (F15) de mener de nouvelles consultations afin de finaliser rapidement le projet de règlement intérieur du F15 et de faire rapport à la 44ème Session du Conseil exécutif de février 2024 ;

**DÉCISION SUR LES CANDIDATURES AU SEIN DU SYSTÈME INTERNATIONAL–
Doc. EX.CL/1446(XLIII)**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du Rapport du Comité ministériel sur les candidatures africaines dans le système international ;
2. **PREND ÉGALEMENT NOTE** des candidatures en cours ci-après à l'élection comme président de la soixante-dix-neuvième (79^e) Session de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) pour la période 2024-2025, qui est prévue en juin 2024, à New York (États-Unis) :
 - **République du Cameroun** (région d'Afrique centrale) ;
 - **République d'Afrique du Sud** (région Afrique australe).
3. **DEMANDE** aux deux pays de poursuivre les consultations au niveau des ministres des Affaires étrangères et de faire rapport au Conseil exécutif lors de sa prochaine session.
4. **DÉCIDE de CRÉER** un comité ad hoc pour faciliter les consultations entre la République du Cameroun et la République d'Afrique du Sud en vue de parvenir à un consensus sur un candidat africain au poste de Président de la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour la période 2024-2025 et de faire rapport à la 44^e session ordinaire du Conseil exécutif en février 2024 ;
5. **PREND NOTE** des préoccupations exprimées par les États membres de la région Afrique de l'Ouest concernant l'article 2 (1) du Règlement intérieur sur la composition du Comité ministériel de l'UA sur les candidatures africaines au sein du système international, tel qu'adopté par le 42^e Conseil exécutif en février 2023 et **DEMANDE** aux États membres concernés et à la Commission de l'Union africaine de mener des consultations en vue de régler cette question et de faire rapport à la 44^e Session ordinaire du Conseil exécutif en février 2024 ;
6. **APPROUVE LES NOUVELLES CANDIDATURES GOUVERNEMENTALES PRÉSENTÉES PAR LES ÉTATS MEMBRES :**
 - A. Pour l'élection comme **membre du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)** pour la période 2023-2026, lors de l'élection prévue du 16 au 20 octobre 2023 à Samarkand (Ouzbékistan), la candidature ci-après :
 - **République du Sénégal** (région Afrique de l'Ouest), **réélection**

N.B. : 6 (SIX) SIÈGES POUR L'AFRIQUE ET TREIZE (13) CANDIDATS AFRICAINS. LE GROUPE AFRICAIN A GENEVE DOIT DONNER SON AVIS SUR LA MARCHE À SUIVRE.

- B.** Pour l'élection **comme président de la Commission régionale de l'OMC pour l'Afrique pour la période 2023-2025**, lors des élections prévues en juillet 2023, à Port Louis (Maurice), la candidature ci-après :
- **République de l'Île Maurice** (région Afrique de l'Est).
- C.** Pour l'élection **comme membre du Conseil exécutif de l'UNESCO** pour la période 2023-2027, prévue en novembre 2023 à Paris, en France, la candidature ci-après :
- **République de Maurice** (région Afrique de l'Est).
- D.** Pour l'élection **comme Commissaire aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)** pour la période 2024-2025, prévue en novembre 2023, à Vienne (Autriche), la candidature ci-après :
- **République arabe d'Égypte** (*The Egyptian Accountability State Authority*-Institution supérieure de contrôle d'Égypte) (région Afrique du Nord).
- E.** Pour l'élection **comme Commissaire aux comptes de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)** pour la période 2024-2025 prévue en octobre 2023 à Tachkent (Ouzbékistan), la candidature ci-après :
- **République arabe d'Égypte** (Institution supérieure de contrôle d'Égypte) (région Afrique du Nord).
- F.** S'agissant de l'élection **comme membre du Conseil de l'Organisation maritime internationale (OMI) au titre de la catégorie (C)** pour la période 2024-2025, prévues en décembre 2023, à Londres (Royaume-Uni), la candidature ci-après :
- **République d'Afrique du Sud** (région Afrique australe).
- G.** Concernant l'élection **comme président de membre du Conseil exécutif de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)** pour la période 2023-2025, prévue en septembre 2023 à Vienne, en Autriche, la candidature ci-après :
- **Royaume du Maroc** (région Afrique du Nord).

- H. Pour l'élection comme **membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies** pour la période 2026-2027, prévue en juin 2025, à New York (États-Unis d'Amérique), la candidature ci-après :
- **République du Liberia** (région Afrique de l'Ouest).

N.B. LA RÉPUBLIQUE DU LIBÉRIA A ÉTÉ RETENUE PAR LA CEDEAO COMME LE SEUL CANDIDAT DE L'AFRIQUE DE L'OUEST A CE POSTE.

7. PREND NOTE DES NOUVELLES CANDIDATURES GOUVERNEMENTALES PRÉSENTÉES PAR LES ÉTATS MEMBRES

- A. Pour l'élection comme **Président du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH)** pour la période 2024-2025, lors des élections prévues en novembre 2023 à Genève, en Suisse, la candidature ci-après :
- **Royaume du Maroc** (région Afrique du Nord).

N.B. RENVOIE CETTE CANDIDATURE AU GROUPE AFRICAIN DE GENÈVE POUR FACILITATION.

- B. Pour l'élection comme **membre du Comité des commissaires aux comptes des Nations unies** pour la période 2024-2030 prévue en juin 2024, à New York (États-Unis d'Amérique), les candidatures ci-après :
- **République du Zimbabwe** (région Afrique australe) ;
 - **République de Madagascar** (région Afrique de l'Est) ;
 - **République du Burundi** (région Afrique centrale) ;
 - **République-Unie de Tanzanie** (région Afrique de l'Est).
- C. Concernant l'élection **comme membre de la Commission des Nations unies sur le statut des femmes pour la période 2025-2028**, prévue en avril 2024 à New York (États-Unis), la candidature ci-après :
- **République démocratique fédérale d'Éthiopie** (région Afrique de l'Est).
- D. Concernant l'élection comme **membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH)** pour la période 2025-2027, prévue en octobre 2024 à New York (États-Unis), les candidatures ci-après :
- **République de Gambie, réélection** (région Afrique de l'Ouest) ;
 - **République fédérale démocratique d'Éthiopie** (région Afrique de l'Est) ;
 - **République du Niger** (région Afrique de l'Ouest).

N.B. LE GROUPE AFRICAIN Á NEW YORK EST INVITÉ Á DONNER SON AVIS SUR LE NOMBRE DE SIÈGES ALLOUÉS Á L'AFRIQUE ET SUR LA VOIE Á SUIVRE.

E. Pour l'élection d'un **membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU)** pour la période 2027-2028, lors de l'élection prévue en juin 2026, à New York (États-Unis), la candidature ci-après :

- **République du Zimbabwe** (région Afrique australe).

8. APPROUVE LES NOUVELLES CANDIDATURES GOUVERNEMENTALES PRÉSENTÉES PAR LES ÉTATS MEMBRES :

A. Pour l'élection au poste de **Juge de la Cour pénale internationale (CPI) au titre de la (liste B)** pour la période 2024-2033, prévue en décembre 2023, à New York, États-Unis d'Amérique, les candidatures ci-après :

- **Prof. Haykel Mahfoudh** de la République de Tunisie (région Afrique du Nord) (liste B)
- **Hon. Juge Wanjiru Karanja** de la République du Kenya (région Afrique de l'Est) (liste A).

N.B. LE CONSEIL EXÉCUTIF, EN SA QUARANTE-DEUXIÈME (42^E) SESSION ORDINAIRE, A APPROUVÉ LA CANDIDATURE DE M. RAJAONA ANDRIAMANAKIANRIANANA, DE LA RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR, Á CE POSTE (LISTE A).

B. Pour l'élection au poste de **Juge de la Cour internationale de justice (CIJ) pour la période 2024-2033**, prévue en novembre 2023, à New York (États-Unis), les candidatures ci-après :

- **Prof. Antoine Keisa-Mbe MINDUA** de la République démocratique du Congo (région Afrique centrale) ;
- **Prof. Dire Tladi** de la République d'Afrique du Sud (région Afrique australe) ;
- **Ambassadeur Ahmed Amin Fathallah** de la République arabe d'Égypte (région Afrique du Nord) ;
- **Prof. Chaloka Beyani** de la République de Zambie (région Afrique australe).

N.B. ÉTANT DONNÉ QU'IL N'EXISTE QU'UN (1) SEUL SIÈGE DISPONIBLE POUR L'AFRIQUE, LE GROUPE AFRICAIN À NEW YORK EST INVITÉ À SE CONCERTER ET À DONNER SON AVIS SUR LA VOIE À SUIVRE.

- C. Pour l'élection au poste de **Président de l'Union parlementaire** pour la période 2023-2026 prévue en octobre 2023 à Luanda (Angola), la candidature ci-après :
- **Honorable Tulia Ackson (Membre du Parlement)** de la République-Unie de Tanzanie (région Afrique de l'Est).
- D. Pour l'élection au poste de **Directeur général de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS)** pour la période 2024-2029 prévue pour le 25 juillet 2023, à New York (États-Unis d'Amérique), la candidature ci-après :
- **M. Abdelkarim Djadi** de la République algérienne démocratique et populaire (région Afrique du Nord).
- E. Pour l'élection au poste de **membre du Comité des Nations unies contre la torture** pour la période 2024-2027, prévue en octobre 2023, à Genève, en Suisse, les candidatures ci-après :
- **Me Yare Fall** de la République du Sénégal (région Afrique de l'Ouest).
 - **M. Kameleddine Ben Hassen** de la République de Tunisie (région Afrique du Nord) ;
 - **M. Lazhari Bouzid** de la République algérienne démocratique et populaire (région Afrique du Nord) ;
 - **M. Tombohavana Fabien** de la République de Madagascar (région Afrique de l'Est).

N.B. LE GROUPE AFRICAIN À GENÈVE EST INVITÉ À DONNER SON AVIS SUR LE NOMBRE DE SIÈGES ALLOUÉS À L'AFRIQUE ET SUR LA VOIE À SUIVRE.

- F. Pour l'élection au poste de **membre du Comité consultatif des droits de l'homme** pour la période 2023-2026, prévue en septembre 2023 à Genève, en Suisse, la candidature de :
- **Mme Nadia Amal Bernoussi** du Royaume du Maroc (région Afrique du Nord).

G. Pour l'élection au poste de **membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (ACABQ) pour la période 2024-2027** prévue en novembre 2023, à New York (États-Unis) la candidature de :

- **M. Ali Ben Said** de la République de Tunisie (région Afrique du Nord) ;

N.B. l'Afrique est représentée par cinq (5) membres, soit un pour chaque région. La candidature de Mme Caroline Nalwanga, au titre de l'Afrique de l'Est, et celle de M. Abdallah Bachar Bong, pour l'Afrique centrale, ont déjà été approuvées par le Conseil exécutif. Les candidatures pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe seront renouvelées en 2024.

H. Pour l'élection au poste de **Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)** pour la période 2023-2028, prévue pour le 26 juillet 2023 à Nairobi (Kenya), la candidature de :

- **Prof. Debra Roberts** de la République d'Afrique du Sud (région Afrique australe).

I. Pour l'élection au poste de **vice-président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat** pour la période 2023-2028, prévue pour le 26 juillet 2023 à Nairobi (Kenya), la candidature ci-après :

- **M. Noureddine Yassaa** de la République algérienne démocratique et populaire (région Afrique du Nord).

9. PREND NOTE DES NOUVELLES CANDIDATURES INDIVIDUELLES PRÉSENTÉES PAR LES ÉTATS MEMBRES :

A. Concernant l'élection comme **Secrétaire général du Commonwealth** pour la période 2024-2029 prévue en octobre 2024, à Londres (Royaume-Uni), les candidatures ci-après :

- **Mme Shirley Ayokor Botchwey** de la République du Ghana (région Afrique de l'Ouest) ;
- **Ambassadeur Liberata Rutageruka Mulamula** de la République-Unie de Tanzanie (région Afrique de l'Est).

N.B. LES DEUX PAYS SONT INVITÉS À SE CONCERTER ET À CONVENIR D'UN CANDIDAT AFRICAIN POUR CE POSTE IMPORTANT.

- B.** Pour l'élection au poste de **Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)** pour la période 2026-2031, prévue au dernier trimestre de 2025, à Paris (France), la candidature ci-après :
- **Dr Khaled El Anany** de la République arabe d'Égypte (région Afrique du Nord).
- C.** Concernant l'élection au poste de **membre du Comité des droits de l'homme pour les États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques** pour la période 2025-2028, prévue en juin 2024, à New York, aux États-Unis d'Amérique, les candidatures ci-après :
- **Ambassadeur Wafaa Bassim** de la République arabe d'Égypte (région Afrique du Nord) ;
 - **M. Emeru Tamrat Yigezu** de la République fédérale démocratique d'Éthiopie (région Afrique de l'Est).
- D.** Concernant l'élection comme **Directeur régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)** pour la période 2024-2039, prévue en juin 2025 à Brazzaville (Congo), la candidature de :
- **Dr Boureima Hama Sambo** de la République du Niger (région Afrique de l'Ouest).
- E.** Pour l'élection au poste de **Président de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) des Nations unies** pour la période 2026-2030 prévue en juin 2025, à New York (États-Unis), la candidature ci-après :
- **M. Ali Ayad Ali Kurer** de l'État de Libye (région Afrique du Nord).
- F.** Concernant l'élection au poste de **membre du Comité des droits de l'enfant des Nations unies** pour la période 2024-2027, prévue en juin 2024, à New York (États-Unis), les candidatures ci-après :
- **Prof. Cephass Lumina** de la République de Zambie (région Afrique australe) ;
 - **Mme Nadia Amal Bernoussi** du Royaume du Maroc (région Afrique du Nord) ;
 - **Prof. Biniam Dawit Mezmur, réélection** de la République fédérale démocratique d'Éthiopie (région Afrique de l'Est).

N.B. LE GROUPE AFRICAIN Á NEW YORK EST INVITÉ Á DONNER SON AVIS SUR LE NOMBRE DE SIÈGES ALLOUÉS Á L'AFRIQUE ET SUR LA VOIE Á SUIVRE.

- G.** Concernant l'élection au poste de **membre du Corps commun d'inspection (CCI)** pour la période 2026-2030, à New York, États-Unis : prévue en novembre 2025, à New York, aux États-Unis d'Amérique, la candidature ci-après :
- **M. Tesfa Alem Seyoum** de l'État d'Érythrée (région Afrique de l'Est).
- H.** Concernant l'élection au poste de **vice-président de la Première commission de l'Assemblée générale des Nations unies à la soixante-dix-neuvième Session** prévue en novembre 2024, à New York (États-Unis), la candidature ci-après :
- **M. El hadj Lehbib Mohamedou** de la République islamique de Mauritanie (région Afrique du Nord).
- I.** Concernant l'élection au poste de **président de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies à la soixante-dix-neuvième Session** prévue en novembre 2024, à New York (États-Unis), les candidatures ci-après :
- **S.E. M. Sidi Mohamed Laghdaf** de la République islamique de Mauritanie (région Afrique du Nord) ;
 - **S.E. l'Ambassadeur Zephyrin Maniratanga** de la République du Burundi (région Afrique centrale).

N.B. LE GROUPE AFRICAIN Á NEW YORK EST INVITÉ Á DONNER SON AVIS SUR LE NOMBRE DE SIÈGES ALLOUÉS Á L'AFRIQUE ET SUR LA VOIE Á SUIVRE.

10. AUTRES QUESTIONS

Le Conseil exécutif,

- A. RÉAFFIRME** son soutien à l'initiative de la Commission visant à lancer un **portail électronique pour les candidatures africaines au sein du système international** ;
- B. LANCE UN APPEL** aux États membres de l'UA pour qu'ils poursuivent le soutien politique nécessaire au Comité, l'objectif global étant d'assurer une forte présence africaine au sein du système international ;

- C.** **FÉLICITE** le Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international pour les efforts qu'il déploie en vue de défendre les intérêts de l'Afrique dans les instances internationales et **EXHORTE** les Groupes africains et les Missions permanentes de l'UA à travailler en étroite collaboration avec la Commission afin d'assurer un échange d'informations en temps opportun ainsi que la préparation de la documentation nécessaire ;
- D.** **INSTRUIT** le COREP d'allouer un budget adéquat aux activités du Comité ministériel sur les candidatures africaines au sein du système international, y compris l'élaboration d'un manuel de formation sur le portail électronique et **DEMANDE** à la Commission de mettre sur pied des programmes d'orientation à l'intention des personnes-ressources des États membres et des nouveaux membres du comité ministériel, ainsi que des Groupes africains à New York, à Genève et à Bruxelles.

**DÉCISION SUR LES DÉFIS LIÉS À LA RATIFICATION/ADHÉSION ET À LA MISE
EN ŒUVRE DES TRAITÉS DE L'OUA ET DE L'UA
Doc. EX.CL/1447(XLIII)**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport intérimaire du Comité ministériel sur les défis liés à la ratification/adhésion et à la mise en œuvre des traités de l'OUA/UA, et des recommandations qui y figurent ;
2. **FÉLICITE** les États membres qui ont ratifié le Traité portant création de l'Agence africaine du médicament, ou qui y ont adhéré très rapidement, ce qui a abouti à son entrée en vigueur le 5 novembre 2021, ainsi que la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, qui est entrée en vigueur le 8 juin 2023 ;
3. **ENCOURAGE** les États membres à ratifier tous les traités de l'OUA/UA ou à y adhérer afin d'assurer leur ratification universelle et leur entrée en vigueur ;
4. **RAPPELLE** la décision EX.CL/Dec.1068(XXXV) du Conseil exécutif sur le rapport du Comité ministériel sur les défis de la ratification/adhésion et de la mise en œuvre des traités de l'OUA/UA ;
5. **RÉITÈRE** sa demande aux organes de l'UA et à la Commission notamment de :
 - a) Veiller à ce que les avant-projets de traités soient techniquement corrects et cohérents ;
 - b) Consacrer suffisamment de temps à l'élaboration des traités et à la recherche d'un consensus par le biais de consultations ; et
 - c) Organiser une réunion d'experts des États membres pour élaborer des lignes directrices de l'UA sur l'élaboration des traités et examiner tous les traités OUA/UA qui se chevauchent et les soumettre au CTS-JAJ pour examen en vue de leur adoption par l'organe délibérant compétent.
6. **DEMANDE** à tous les Comités techniques spécialisés (CTS) d'inscrire la question de l'état de la ratification / adhésion et de la mise en œuvre des traités de l'OUA / UA relevant de leur compétence, et au Bureau du Conseiller juridique de fournir l'appui nécessaire à cet égard.

7. APPROUVE:

- a) La proposition de renvoyer la question du statut des organes judiciaires de l'UA au Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques (CTS-JAJ) pour examen et recommandations ;
- b) Le projet de modèles de rapport pour les comités sectoriels nationaux (CNS) et demande aux CNS de soumettre des rapports biennaux au Comité permanent d'experts conformément aux modèles de rapport adoptés portés en annexes à la présente décision ; et
- c) Les propositions d'amendements au Règlement Intérieur du Comité ministériel.

DÉCISION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE POUR LE DROIT INTERNATIONAL (CUADI) – DOC. EX.CL/1442(XLIII)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport d'activité de la Commission de l'Union africaine pour le droit international (CUADI) pour la période juillet 2022 - juin 2023, et des recommandations qu'il contient ;
2. **PREND NOTE ÉGALEMENT** du large éventail de sujets juridiques couverts par les études entreprises par la CUADI et **FÉLICITE** celle-ci pour les nombreuses études sur le droit international qu'elle a mené à bien jusqu'à présent ;
3. **PREND NOTE EN OUTRE AVEC PRÉOCCUPATION** de l'insuffisance des ressources allouées à la CUADI, ce qui affecte son efficacité et **RAPPELLE** sa décision EX.CL/Dec.1176(XLI) demandant au COREP et à la Commission de travailler en étroite collaboration avec la CUADI et de lui fournir les ressources nécessaires qui lui permettront de s'acquitter efficacement de son mandat ;
4. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec. 821(XXXV) qui a modifié le Statut de la CUADI et rendu possible le transfert de son Secrétariat ;
5. **RAPPELLE ÉGALEMENT** la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.850(XXXVI), qui a adopté la structure du Secrétariat de la CUADI et prévu le recrutement de quinze membres du personnel dans le cadre d'une première phase (phase 1) de 2023 à 2025 ;
6. **DÉCIDE** ce qui suit:
 - i. **DEMANDE** à la Commission d'accélérer le processus de transfert du Secrétariat de la CUADI et de présenter le rapport sur les missions d'évaluation aux organes délibérants en février 2024 ;
 - ii. **DEMANDE ÉGALEMENT** au COREP d'examiner et d'adopter un budget supplémentaire pour permettre à la CUADI de tenir sa deuxième session ordinaire de 2023 et à la Commission de mener les missions d'évaluation pour l'accueil du Secrétariat de la CUADI ;
 - iii. **EXHORTE** le COREP et la Commission à mettre rapidement en œuvre la nouvelle structure du Secrétariat de la CUADI et à fournir à celle-ci les ressources nécessaires pour tenir ses deux sessions statutaires ordinaires ;
 - iv. **FÉLICITE** la CUADI d'avoir organisé avec succès le 9ème Forum sur le thème « *Droit international, droit des affaires et droits de l'homme en*

Afrique » et **DEMANDE** à la CUADI de vulgariser les conclusions du Forum aux États membres et aux autres parties prenantes concernées.

**DÉCISION SUR L'ÉLECTION ET LA NOMINATION DE QUATRE (4) MEMBRES DE
LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES
(CADHP) –**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection et la nomination de quatre (4) membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;
2. **ÉLIT ET NOMME**, avec effet immédiat, les personnalités suivantes comme membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples pour un mandat de **Six (6) ans** :

NON.	NOM	SEXE	PAYS	RÉGION
1	Remy NGOY LUMBU	Masculin	République démocratique du Congo	Afrique centrale
2	Salma SASSI-SAFER	Féminin	Algérie	Afrique du Nord
3	Essaiem HATEM	Masculin	Tunisie	Afrique du Nord
4	Maria Teresa MANUELA	Féminin	Angola	Afrique australe

**DÉCISION SUR L'ÉLECTION ET LA NOMINATION DE CINQ (5) MEMBRES DU
CONSEIL CONSULTATIF DE L'UNION AFRICAINE CONTRE LA CORRUPTION
(CCUAC) –**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection et la nomination de cinq (5) membres du Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption (CCUAC) ;
2. **ÉLIT ET NOMME**, avec effet immédiat, Principe **NTIBASUME** (homme) du Burundi, Afrique centrale, comme membre du CCUAC pour un mandat de deux (2) ans ;
3. **ÉLIT ET NOMME** avec effet immédiat les membres suivants du CCUAC pour un mandat allant d'octobre 2023 à juillet 2025.

NON	NOM	SEXE	PAYS	RÉGION
1	Marthe DORKAGOUM BOULARANGAR	Féminin	Tchad	Afrique centrale
2	Abeba Embiale MENEGSTE	Féminin	Éthiopie	Afrique de l'Est
3	Cheikh Baba AHMED	Masculin	Mauritanie	Afrique du Nord
4	Erica Tshenolo NDLOVU (Siège flottant)	Féminin	Botswana	Afrique australe

**DÉCISION SUR L'ÉLECTION ET LA NOMINATION DE TROIS (3) MEMBRES DU
COMITÉ D'EXPERTS DE L'UNION AFRICAINE SUR LES DROITS ET LE BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANT (CAEDBE) –**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du Rapport de la Commission sur l'élection et la nomination de trois (3) membres du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) ;
2. **ÉLIT ET NOMME**, avec effet immédiat, les fonctionnaires suivants comme membres du CAEDBE pour un mandat de **Cinq (5) ans** :

NON.	NOM	SEXE	PAYS	RÉGION
1	Ghislain Roch ETSAN	Masculin	Congo	Afrique centrale
2	Sabrina GAHAR	Féminin	Algérie	Afrique du Nord
3	Poloko Nuggert NTSHWARANG (Siège flottant)	Féminin	Botswana	Afrique australe

**DÉCISION SUR L'ÉLECTION ET LA NOMINATION DE QUATRE (4) MEMBRES DE
LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE POUR LE DROIT INTERNATIONAL
(CUADI) – DOC. EX.CL/1452(XLIII)**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur l'élection et la nomination de quatre (4) membres de la Commission de l'Union africaine pour le droit international (CUADI);
2. **ÉLIT ET NOMME**, avec effet immédiat, les personnalités suivantes comme membres de la CUADI pour un mandat de **Cinq (5) ans** :

NON.	NOM	SEXE	PAYS	RÉGION
1	Kevin Ferdinand NDJIMBA	Masculin	Gabon	Afrique centrale
2	Samia BOUROUBA	Féminin	Algérie	Afrique du Nord
3	Sindiso Khumalo Ngatsha SICHONE	Féminin	Zambie	Afrique australe
4	Alain Didier OLINGA (Siège flottant)	Masculin	Cameroun	Afrique centrale

**DÉCISION SUR LA NOMINATION D'UN (1) MEMBRE DU CONSEIL DES
VÉRIFICATEURS EXTERNES (BoEA) – DOC. EX.CL/1453(XLIII)**

Le Conseil exécutif,

1. **RAPPELLE** la décision Ex.CL/AU/ Dec. 1184 (CLI) invitant la région Afrique du Nord à finaliser ses consultations en vue de la désignation de son représentant au sein du Conseil des vérificateurs externes, qui doit être approuvée par le Conseil exécutif en février 2023.
2. **PREND NOTE** de la candidature soumise, conformément à l'article 98 du Règlement financier de l'Union africaine, par le Doyen de la région Afrique du Nord, après consultation au sein de cette région.
3. **DÉCIDE** de nommer le CHEF DE L'INSTITUTION SUPÉRIEURE DE CONTRÔLE des finances de l'État de Libye comme membre du Conseil des vérificateurs externes de l'UA pour l'audit des états financiers de l'Union africaine au titre des exercices 2023 et 2024.